



Rapport Annuel 2018

Participation du PNUD au projet pilote « Sites et Services »

L'UCLBP est appuyée dans le cadre de la gestion opérationnelle et la mise en œuvre des
facilités sanitaires sensibles au genre

Financé par le Gouvernement chilien

Liste des abréviations

MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
UCLBP	Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics

Informations de base sur le projet

Intitulé du projet:	Participation du PNUD au projet pilote « Sites et Services »
Numéro du projet:	00078703
Partenaire de réalisation:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Parties Responsables	L'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)
Modalité de mise en œuvre	Direct Implementation Modality (DIM)
Lieu d'intervention :	Latremblay 5, Commune de Croix des Bouquets
Date de démarrage:	Janvier 2014
Date d'achèvement:	Décembre 2019
Effet du Programme de Pays	La population particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance aux emplois décents et verts, et aux ressources productives pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socioéconomique et culturel favorable et inclusif
Produit du Programme de Pays	Les options disponibles pour une protection sociale inclusive et durable sont obtenues.

Total des ressources nécessaires :	1,791,740.94	
Total des ressources allouées :		
	TRAC du PNUD :	N/A
	Gouvernement du Chili	1,791,740.94
	Gouvernement :	N/A
	Apports en nature :	N/A
À financer :	0	

Présentation du Projet

Le Gouvernement haïtien s'est engagé dans l'aménagement de l'espace et dans la planification de l'habitat afin de lutter contre la bidonvilisation des zones urbaines, de rationaliser l'occupation du sol, d'assurer un développement durable et de lutter contre l'exclusion sociale, l'inégalité des sexes et la pauvreté. Le projet « Sites et Services » s'inscrit dans la stratégie de développement urbain du gouvernement et s'aligne sur la priorité de production de logements identifiée dans la Politique Nationale de Logement et de l'Habitat (PNLH). Cette politique vise notamment à définir les normes de construction de logements, développer l'offre de logements, améliorer l'habitat sur l'ensemble du territoire haïtien et maîtriser l'urbanisation en mettant en place des facilités qui encouragent l'accession à la propriété.

Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est en charge de l'administration de la contribution du Gouvernement du Chili pour la mise en œuvre de ce projet de logement par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) sur la base d'un accord signé entre le PNUD et le Gouvernement Chilien le 3 septembre 2013.

De manière plus spécifique, les interventions du PNUD visent à collaborer avec l'UCLBP dans la mise en œuvre de la composante sanitaire / assainissement et sociale, sensible au genre, du projet pilote de lotissement à vocation agricole cofinancé par les gouvernements haïtien et chilien selon l'approche dite "Sites et Services". Les interventions prévues visent à identifier les besoins prioritaires et favoriser l'accès de 193 ménages aux services sanitaires adéquats selon une approche participative guidée par un accompagnement social.

Liens avec les priorités du Programme du PNUD et les priorités du Gouvernement

Le projet « Sites et Services » s'inscrit directement dans le cadre de la réalisation de projets de développement urbain et répond aux besoins et priorités du gouvernement en matière de production de logements et d'assainissement. Ce projet pilote vise à apporter des solutions à certaines problématiques de logement en Haïti avec une perspective d'égalité des sexes et à contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Logement et de l'Habitat que l'UCLBP a lancée à la fin de l'année 2013.

L'aménagement de l'espace et son occupation, la planification de l'habitat sont pour le gouvernement une exigence incontournable dans le processus de sécurisation de l'occupation foncière et immobilière. En effet, les questions de sécurité foncière et la production de logements sûrs permettent non seulement de rationaliser l'occupation du sol, d'assurer un développement durable mais aussi de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Dans cette perspective, le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements qui reflètent les leçons tirées des différentes stratégies mises en œuvre jusque-là, en créant, le 1er juillet 2012 l'Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics (UCLBP), organe rattaché à la Primature et appuyé par le PNUD à travers le projet d'appui au retour aux quartiers entre 2011 et 2015.

La mise en œuvre du projet « Sites et services » constitue un pilote pour l'approche sélectionnée, qui permettra de tirer des leçons apprises à l'échelle de cette méthodologie. Dans le cadre de ce projet pilote, le PNUD agit sur plusieurs points cibles des objectifs de développement durable (ODD) à savoir l'éradication de la pauvreté (objectif 1), eau propre et assainissement (Objectif 6), Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Objectif 11) et appuie la contrepartie nationale dans l'atteinte des résultats globaux du projet. Ainsi, sa participation dans le cadre de ce projet se situe dans la mise en œuvre de la composante sociale et sanitaire liée à la question de l'assainissement et plus particulièrement l'installation d'unités sanitaires et du noyau de base tout en appuyant techniquement et financièrement l'équipe de mobilisation sociale de l'UCLBP en rapport avec la sélection, l'accompagnement social et la participation des bénéficiaires.

Contexte de mise en œuvre

À la suite du séisme survenu le 12 janvier 2010 le gouvernement haïtien a pris conscience du lien de causalité directe entre la prolifération de logements insalubres et l'ampleur des dégâts enregistrés au cours de cette catastrophe naturelle.

La perte des maisons et des biens a engendré une crise économique grave multipliant, à la périphérie des grandes villes, les quartiers précaires et les constructions anarchiques qui représentent un véritable fléau pour la vie des gens qui y habitent. Ces bâtisses précaires, faites de tôles rouillées, de bois périmés ou de béton à faible résistance, envahissent jusqu'aux espaces publics. En effet, plus de 119 quartiers de Port-au-Prince sont considérés comme insalubres et dangereux pour leurs habitants qui souffrent de mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité (ROC, Jean Claude. 2017. « Port-au-Prince et ses Bidonvilles » POSSIBLES, Mars 2017).

En raison du niveau de développement économique plus élevé des grandes villes, les populations rurales sont attirées par ces dernières, et sont poussées à abandonner la campagne pour aller peupler les grandes villes en quête d'emploi et de mieux-être. Ne pouvant accéder à une quelconque parcelle, par manque de moyen, les nouveaux arrivants s'entassent dans ces quartiers et construisent des abris de fortune.

De plus, l'ensemble de ces quartiers précaires qui accueillent les nouveaux arrivants ne disposent pour la plupart, ni d'eau courante ni de réseau d'assainissement. Ces bidonvilles érigés dans la capitale ont des conséquences désastreuses tant sur l'environnement

économique, social que physique du pays. Ils ne peuvent bénéficier d'aménagements urbains tels que les réseaux routiers, les égouts, l'adduction en eau, l'électricité du fait qu'ils ne figurent sur aucun plan d'urbanisme.

Le déroulement des activités du projet

Ci-dessous sont décrites les activités que le projet a mis en œuvre jusqu'à date :

- 1- Le projet Sites et Services pour la composante sanitaire et sociale a été paraphé par le MPCE, à la suite de l'intégration des derniers commentaires de l'UCLBP et du gouvernement du Chili reçus, le 14 décembre 2017.
- 2- Élaboration des Termes de référence (TDR) pour le recrutement d'une entreprise de supervision des travaux de construction des logements et des blocs sanitaires (avril 2018): les TDRs sont en attente de publication.

On a estimé qu'avant de continuer le processus en demandant aux entreprises de présenter des offres techniques et financières, il était fondamental de résoudre certaines questions sur la mise en œuvre du projet et les modalités de paiement avec la contrepartie nationale (UCLBP) et le bailleur de fonds (Gouvernement du Chili).

- 3- Élaboration d'un Plan de distribution des parcelles (avril 2018).
- 4- Le 18 avril 2018, l'UCLBP et le PNUD ont signé une lettre d'accord (Annexe III) pour la composante de mobilisation sociale. La lettre d'accord couvre le financement de la composante mobilisation sociale exécutée par l'UCLBP à hauteur de HTG 56,526,439.40 en conformité avec les règles standard de partenariat du PNUD avec le Gouvernement haïtien.
- 5- Réalisation d'une étude structurelle pour la mise en place du logement évolutif.
- 6- Réalisation du plan pour les blocs sanitaires et un plan pour les fosses septiques.
- 7- Élaboration des termes de référence et des dossiers d'appel d'offres pour le volet exécution de la composante sanitaire.
- 8- L'équipe de mobilisation de l'UCLBP est appuyée techniquement et financièrement. Une campagne d'information a été effectuée, toute la communauté avoisinante est informée

des grandes lignes et des objectifs du projet ainsi que des procédures de sélection des bénéficiaires.

- 9- Des potentiels bénéficiaires du projet sites et services ont été sélectionnés et un registre de personnes voulant intégrer le projet a été élaboré. Une base de données a été créée lors de la phase d'investigation dans laquelle 315 ménages ont été présélectionnés. Un comité de sélection choisira les principaux bénéficiaires sous peu et fournira une liste définitive.

Cadres des résultats

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]: La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.							
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles Indicateur: Ampleur du déficit de logements (en nombre d'unités) Niveau/Situation de référence (Ligne de base): Le déficit national s'élève à 700.000 logements Niveau cibles: Le déficit national de logements réduit de 30.000 unités							
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD: Les fonctions essentielles du gouvernement permettent (dans les situations post-conflit) de garantir l'appropriation nationale des processus de relèvement et de développement							
Intitulé et numéro Atlas du projet: Projet de Participation du PNUD au projet pilote « Sites et Services » Numéro Atlas: 00078703							
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		Résultats		
			Valeur	Année	Années Précédentes	Cible 2018	Résultat 2018
L'UCLBP est appuyé dans le cadre du projet dans la gestion Opérationnelle et la mise en œuvre des facilités sanitaires sensibles au genre	1.1 Une (1) Micro évaluation HACT est réalisée afin d'évaluer les capacités de gestion et de proposer un plan d'amélioration de l'UCLBP	Rapport d'évaluation HACT	1	2014	1	1	1
	1.2 Nombre de Consultations sur la conception, la construction et la surveillance des unités sanitaires entreprises avec les parties prenantes et les bénéficiaires (désagrégées par sexe)	Rapports de Consultations	0	2016	0	25	3
	1.3 Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes, de garçons et de filles ayant accès à des services sanitaires adéquats grâce à l'appui au logement décent fourni	Rapports des Visites /Rapports d'évaluation/Rapport d'études de perception	0	2016	0	176	0

Défis

Depuis la signature de l'accord entre le Ministère du Logement et de la Planification Urbaine du Chili et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le 3 septembre 2013, des problèmes fonciers survenus lors du processus légal d'acquisition du terrain par l'UCLBP par le biais l'EPPLS, ont empêché la contrepartie nationale de démarrer les composantes Sites et Services à sa charge. Le terrain étant acquis, les travaux de viabilité du site qui doivent précéder la construction des blocs sanitaires sont retardés car le contrat de la firme devant souscrire à cette partie est en signature.

Le 18 décembre 2017, le MPCE et le PNUD ont signé le document de projet, après une révision du chronogramme et des activités. Au début de la mise en œuvre des activités, les deux institutions impliquées (UCLBP et PNUD) ont rencontré des difficultés à s'accorder sur les modalités de paiement concernant la composante de la mobilisation sociale.

Les risques identifiés pour la mise en œuvre du projet :

1. Troubles socio-politiques dans la zone d'exécution du projet ;
2. Retard dans le démarrage des travaux d'aménagement et de viabilisation du site pouvant permettre au PNUD de lancer les travaux de construction et d'installation des unités sanitaires.

Conclusions et Recommandations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante sanitaire et sociale du projet Sites et Services, des activités ont été entreprises en vue de faciliter l'avancement du projet. Des Termes de Références (TDR) ont été élaborés, le plan de distribution des parcelles ainsi que le plan des blocs sanitaires et des fosses septiques ont été élaborés. Un appui technique et financier a été fourni à l'équipe assurant la partie sociale du projet et des avancées significatives relatives à cette composante ont été obtenues.

En effet, l'intervention sociale et communautaire a été conçue en diverses étapes et ou activités, entre autres, la sensibilisation de la population et l'implication des autorités locales et des leaders communautaires, l'accueil et l'enregistrement des potentiels bénéficiaires, l'entrevue avec ces derniers et enfin l'enquête de proximité devant aboutir à la constitution d'une base de données comme outil déterminant dans la sélection des bénéficiaires. Toutefois, les travaux de viabilité du site dont dépendent inéluctablement la construction des blocs sanitaires ne sont pas encore entrepris et constituent un des principaux défis auxquels le projet se trouve confronté.

Ainsi, face à cette situation, le projet suggère une réunion entre les 3 institutions partenaires : le Gouvernement du Chili, l'UCLBP et le PNUD en vue de trouver une solution. Selon les résultats de cette réunion, il serait approprié de réviser le calendrier des activités et le début du travail de la construction pour une actualisation du calendrier existant qui puisse faciliter la planification et la mise en œuvre des activités et la coordination entre le PNUD et l'UCLBP.

Sites And Services 00088811
Contribution and Expenditures Report
January 2018- December 2018

Description		Amount	Total	Assets
Contribution of Chile Gouvernement - Fund 30000/ Donor 00082/ Opening balance			\$ (1,791,740.94)	
i	Personnel costs			
	Technical assistance:			
	International experts (CTP, international consultants)	\$ 2,250.00		
	National experts (NO, national consultants)	\$ 57,735.83		
	Administrative personnel (project manager, project assistant, financial analyst, chauffeurs)	\$ 59,985.83		\$ -
ii	Furniture, Materials & Equipment (Vehicles, computers, electronic hardware & software, Office machinery, and Furniture including Depreciation)	\$ -		\$ -
iii	Contractual Services (contractual companies)	\$ -		
iv	Travel, workshop and Training	\$ -		
v	Supplies and other (supplies, attractive items.)	\$ -		
vi	Transfers and Grants to counterparts (MOU, LOA, PCA, micro grants)	\$ -		
vii	Professional costs (audits, translation, monitoring & evaluation, reporting)	494.68		
viii	General Operating and Other Direct Costs (Rent, common services, utilities, maintenance)	\$ 8,427.53		
ix	Indirect support costs (GMS & overheads)	\$ 4,823.57		
Expenses Total			\$ 73,731.61	
Available Cash Balance (a)			\$ 1,718,009.33	(e)
Asset book value (b)				\$ -
Available resources (a+b)			\$ (1,718,009.33)	

N.B The financial data in this report is provisional pending the official certified report from the Office of the Controller of UNDP in New York.

Termes de Référence de la firme de Supervision de la composante sanitaire du Projet Sites et Services

Mandat firme adjudicataire	Supervision de l'exécution de la composante sanitaire EPA
Lieu	La Tremblay 5, Croix des Bouquets, RN # 8
Durée	Cinq (5) mois
Source de financement	Trésor Public et Gouvernement du Chili

I.- Contexte et justification

L'élaboration de la stratégie de développement urbain de l'ensemble du territoire haïtien est consignée dans la Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH) adoptée en 2013. Elle a été élaborée par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), institution nationale placée sous l'autorité de la Primature. Cette stratégie de développement urbain visait l'accroissement de l'accès aux logements par des modèles de construction pourvus de services urbains de base.

Ainsi, le projet "Sites et Services" permettra l'application des normes de construction, le développement de l'offre de logements, l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire haïtien. Il facilitera la maîtrise de l'urbanisation en mettant en place des mécanismes qui encouragent l'accession à la propriété et plus largement à la sécurisation des droits du sol.

Ce projet "Sites et Services" sera réalisé à la localité La Tremblay 5, dans la zone d'extension Nord-Est de la capitale dans la commune de la Croix-des-Bouquets. Cette localité se situe à 3 km du centre-ville de la commune de Croix des Bouquets, pratiquement entre deux voies structurantes : l'axe de la RN8 reliant Croix des Bouquets à la frontière haïtiano-dominicaine et la route de Grande Plaine communément connue aussi sous le nom de route de Lasserre, reliant l'emplacement du projet au centre-ville de Croix des Bouquets ou à la commune de Ganthier. Il est financé par le Trésor Public et le Gouvernement chilien.

Le contrôle de la coordination et de la construction de l'ensemble des activités du projet "Sites et Services" sera assuré par le Gouvernement haïtien, représenté par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP). Cette institution nationale possède le leadership du projet et joue à la fois le rôle de Maître d'Ouvrage.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est à la recherche d'une firme de supervision adjudicataire qui possède les qualifications requises pour assurer la surveillance des activités de la composante sanitaire du projet "Sites et Services" conformément aux normes de construction du Code National de Bâtiments d'Haïti (CNBH) et des directives techniques de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA). Ces activités devront se réaliser dans le délai imparti.

II. Objectifs de la mission

Les objectifs du mandat de la firme de supervision consistent à:-

- Assurer la surveillance et le contrôle de la qualité de l'exécution des activités de la composante sanitaire du projet ;
- Vérifier le calendrier d'interventions générales soumis par l'(es) entreprise(s) pour mener les activités à l'intérieur du délai imparti ;
- Maintenir toutes les activités de l'(es) entreprise(s) à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire soumise.

III.- Nature des interventions

La firme de supervision aura la tâche de contrôler toutes les activités de l'(es) entreprise(s) adjudicataire(s) du contrat d'exécution de la composante sanitaire. Les interventions à ce projet "Sites et Services" seront réalisées de la façon suivante :

- L'entreprise TECINA est l'adjudicataire retenue par l'UCLBP en vue de la construction des infrastructures qui consiste en la mise en place des réseaux de drainage, d'eau potable, d'assainissement, réseaux divers et d'électricité ;
- Une ou des entreprises adjudicataires retenue(s), par voie d'appel d'offres, par le PNUD qui sera(ont) chargée(s) de la construction au projet "Sites et Services" des blocs sanitaires (cuisine et toilette, fosse septique), du raccordement vers les parcelles de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement au niveau de 193 parcelles réparties comme suit :

Parcelles : Espace privé		
Description	Longueur	Largeur
Logement A.01	13.50 m	8 :00m
Logement A.02	12.50m	12.50m
Logement Multifamilial A.01	34.00m	12.50m
Mixte logement (logement +commercial)	24.00m	10.50m

Parcelles : Espace public		
Description	Longueur	Largeur
Commercial C.01	10.50 m	12.50m
Bâtiment communautaire E.02		

A titre indicatif, une copie du plan de répartition des parcelles est annexée aux présents termes de référence.

A cet égard, l'exécution des activités sera conforme au Code National de Bâtiments d'Haïti (CNBH) du Ministère des Activités Publics Transports et communications (MTPTC) et aux directives techniques de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA).

Ces activités porteront essentiellement sur :

- a. La mise en place du réseau tertiaire d'assainissement des eaux noires devant évacuer les effluents des fosses septiques vers le réseau secondaire ;
- b. La mise en place du réseau tertiaire d'eau potable permettant de brancher le bloc sanitaire au réseau secondaire d'eau potable ;
- c. La construction du bloc sanitaire avec une toiture en béton armé comprenant une toilette d'environ 4,80 m² dotée d'une douche, d'un WC et d'un lavabo et une cuisine d'environ 7 m² équipée d'une banquette avec un évier (simple ou double) ainsi qu'un lavoir (bassin pour la lessive à l'extérieur. Le tout conforme aux plans détaillés qui seront fournis par l'entreprise sélectionnée et conçus pour être annexé au logement évolutif qui sera construit par le ménage ;
- d. La construction d'une fosse septique dont les dimensions seront calculées en fonction de la solution d'assainissement retenue (individuel ou collectif par unités résidentielles) ;
- e. La connexion des tuyaux d'évacuation des effluents des fosses septiques au réseau secondaire d'assainissement collectif (de la parcelle vers le réseau secondaire).

IV. Mission de la firme de supervision

Les compétences de la firme de supervision sont celles du Chef de Mission de la surveillance et du contrôle de la qualité de toutes les activités de la composante sanitaire à savoir : 1) vérifier les plans et le dossier technique, 2) surveiller et contrôler les activités conformément à l'approche méthodologique soumise, 3) effectuer des essais et examiner tous les matériaux mis en œuvre dans la construction des ouvrages à toutes les parcelles.

Le Chef de Mission de la firme de supervision assurera la gestion générale du contrôle de qualité des chantiers.

Il n'aura, en aucun cas, le pouvoir de relever aucune entreprise adjudicataire du contrat des activités de ses obligations découlant du contrat, d'arrêter les activités ou d'appliquer les pénalités, ni de commander des activités entraînant des délais supplémentaires ou des coûts excédentaires à payer par le PNUD. Ces derniers seront signés directement par l'Employeur (PNUD), sur proposition du Chef de Mission du contrôle et de la surveillance des activités.

De plus, la firme de supervision devra travailler en étroite collaboration avec l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP). Elle facilitera l'interaction du volet de construction et de raccordement des blocs sanitaires avec toutes les autres parties prenantes de ce projet : DINEPA, TECINA, Mairie de la Croix des Bouquets. Cette collaboration permettra à la firme de supervision de posséder toute la documentation technique disponible au projet y compris les résultats des études géotechniques et dans le cas de sa disponibilité les études topographiques en vue du raccordement des effluents provenant des parcelles aux regards installés par l'entreprise TECINA.

V.- Taches de la firme de Supervision

La Firme de Supervision, assistée de ses experts principaux (Ingénieurs et leur équipe), veillera notamment :

- A la coordination générale de la gestion des chantiers et en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des activités en minimisant les nuisances des chantiers. Elle sera chargée de délivrer les autorisations écrites (ordres de service) pour tous commencements, arrêts et toutes demandes de reprises des activités de mises en œuvre prévues pour l'(es) entreprise(s).
- A élaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou à compléter, le cas échéant, dans les documents contractuels.
- A la tenue quotidienne d'un journal de chantier signé contradictoirement, à la fin de la journée, avec le représentant de l'(es) entreprise(s) mentionnant l'heure d'ouverture du chantier, les conditions atmosphériques, les interruptions des activités pour cause d'intempéries, les heures de travail, le nombre et la catégorie des ouvriers et cadres employés sur le chantier, l'approvisionnement de matériaux, le matériel utilisé et le matériel hors service au chantier, l'énumération des quantités réalisées par activités, leur qualité et des approvisionnements livrés, les éventuels événements exceptionnels survenus pendant l'exécution des activités ;
- A la soumission des rapports hebdomadaires, mensuels et/ou circonstanciés, final établis conformément aux dispositions spécifiques des termes de référence ;
- A la convocation des réunions de chantier hebdomadaires ou circonstanciées et à la rédaction et distribution de procès-verbaux correspondants. Ces procès-verbaux doivent être acheminés à tous les participants et une copie à l'employeur (PNUD). La firme de supervision est tenue d'inviter les représentants du PNUD et l'UCLBP à participer à toutes les réunions de chantier ;
- A la préparation des rapports spéciaux des difficultés de chantier, des éléments imprévus, des aléas techniques, des réclamations de(s) l'entreprise(s) qui se présente(nt) (chaque fois qu'elles sont de nature à modifier les conditions d'exécution des activités ou d'application des clauses du contrat, ou d'entériner des dépenses supplémentaires et en proposera la solution adaptée. Ces rapports seront adressés avant exécution à l'Employeur (PNUD) pour approbation et toutes prises de décisions ;
- Au maintien de bonnes relations avec les autorités locales et mènera, le cas échéant des actions de communication (réunions d'information, visites de chantier, etc..) de manière à susciter un climat de confiance autour du chantier.

Au contrôle

La Firme de Supervision veillera aussi :

- Au respect des cahiers des clauses administratives (Conditions générales des activités de génie civil du PNUD) et techniques (Code National de Bâtiments d'Haïti et directives

techniques de la DINEPA) définies au contrat de activités, de l'origine, provenance et qualité des matériaux, y compris le suivi ;

- Aux normes prescrites dans le cahier de clauses techniques générales du dossier d'appel d'offres;
- Au contrôle des calendriers d'exécution fournis par l'(es) entreprise(s) et à la mise au point éventuelle des calendriers d'exécution devant être remaniés;
- À l'implantation sur le terrain des blocs sanitaires à réaliser suivant le CNBH et les directives techniques de la DINEPA, après approbation des études techniques de l'entreprise TECINA par l'UCLBP;
- À l'exécution et la mise en œuvre des activités de construction de blocs sanitaires afin de garantir la conformité avec les documents d'adjudication, les plans de détails, les cahiers des prescriptions techniques et les règles de l'art ; en particulier, la composition, la fabrication et le contrôle de la qualité du béton, les classes des armatures pour béton armé et la qualité, le montage des coffrages lors des activités de construction du bloc sanitaire seront strictement contrôlés ;
- La Firme de Supervision est tenue de ne **jamais laisser** l'(es) entreprise(s) travailler seule(s) et d'avoir toujours au moins un (1) membre de son équipe de contrôle sur chaque front de chantier;
- La vérification des documents d'exécution, plans et notes de calcul (diamètre des armatures, etc..) présentés par l'(es) entreprise(s) au fur et à mesure de l'avancement du chantier ;
- À l'application des dispositions en matière de réglementation du travail;
- À la présence effective d'un coordonnateur de sécurité au sein de l'(es) entreprise(s), de la pertinence et l'application de ses recommandations.

Elle contrôlera les prises en attachements contradictoires avec l'(es) entreprise(s) :

- a) Des activités exécutées ;
- b) Des approvisionnements fournis ;
- c) Des métrés.

Les attachements seront vérifiés et signés conjointement. Le Chef de Mission apposera son visa sur les décomptes mensuels soumis par l'(es) entreprise(s) auxquels seront jointes les pièces justificatives nécessaires (attachements, ordre de service, caution éventuelle, etc....) et les fera viser par l'Employeur (PNUD) ;

La firme de supervision assurera également la surveillance et le contrôle de l'application des mesures prévues afin de protéger l'environnement et d'éviter les impacts négatifs au projet. Elle organisera et posera des actions spécifiques en faveur de l'environnement. Elle veillera à la qualité et au respect du plan de protection de l'environnement du chantier, en animant et en coordonnant les diverses actions

d'accompagnement en faveur de l'environnement, quel que soit l'opérateur chargé de leur mise en œuvre ;

Elle examinera, le cas échéant, les réclamations adressées par l'(es) entreprise(s) et conseillera l'Employeur (PNUD), en veillant à défendre aux mieux ses intérêts. En cas de désaccord persistant, instruire un dossier de contentieux aussi solide que possible, de manière que la position de l'Employeur (PNUD) soit clairement argumentée lors de la présentation devant la juridiction compétente.

Soumission de rapports

La Firme de Supervision fournira des rapports circonstanciés, hebdomadaires, mensuels et un rapport final comprenant :

Le rapport hebdomadaire doit être remis aux intéressés au plus tard le mardi de chaque semaine, ou le premier jour ouvrable qui suit si ce jour est férié.

- Le procès-verbal de la réunion hebdomadaire de la semaine précédente visé par les intéressés ;
- Le ou les rapport(s) circonstancié(s) ;
- Le journal de chantier de la semaine précédente avec toutes les recommandations et annotations ;
- Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
- Les ordres de services émis et les motifs de leurs exécutions ou non ;
- Les propositions techniques et notes de services ;
- Les commentaires sur les résultats de laboratoire et sur la qualité des activités ;
- Les images à l'appui des avancements de la semaine écoulée.

Le rapport mensuel doit être remis aux intéressés au plus tard le 5 de chaque mois, ou le premier jour ouvrable qui suit si ce jour est férié. Ce rapport devra inclure :

- Le(s) rapport(s) circonstancié(s) et hebdomadaire(s) de la période précédente ;
- L'état d'avancement des activités comparés au calendrier prévisionnel du chantier et aux délais contractuels ;
- L'analyse quantitative et qualitative des activités réalisées pour la période avec une estimation en pourcentage des activités relatives à la période et du cumul réalisé à date ;
- L'état des décomptes de l'(es) entreprise(s) et des comparaisons aux prévisions ;
- L'état des paiements effectués ou à effectuer ;
- Les mesures envisagées pour solutionner les problèmes relevés au cours de la période, les problèmes anticipés ou les solutions potentielles aux problèmes non encore solutionnés relevés dans les périodes précédentes ;
- La description des conditions d'exécution des activités ;
- Le relevé des communications importantes, ordres de services internes au chantier (Remarques importantes au niveau du journal de chantier), procès-verbaux de réunions (circonstanciés, hebdomadaire ou mensuels) ;
- Les propositions techniques et notes de services ;
- Les commentaires sur les résultats de laboratoire et sur la qualité des activités ;
- La compilation des images à l'appui sur l'avancement des activités réalisés.

Ces rapports comprendront aussi une partie concernant la firme de supervision qui traitera :

- De l'état du pourcentage des acomptes de la Firme de Supervision ;
- De la composition de l'équipe de contrôle ;
- Des prestations effectuées ;
- Des problèmes propres au contrôle.

Chaque rapport sera précédé d'un résumé exécutif attirant notamment l'attention de l'Employeur (PNUD) sur les points et problèmes importants décelés au cours de l'exécution des activités.

Il sera transmis en trois (- 3) originaux simultanément à l'attention de l'Employeur (PNUD) qui se chargera de les transmettre aux instances concernées et un (1) original sera conservé au chantier.

Le rapport final sera une synthèse des rapports circonstanciés, hebdomadaires et mensuels. Il doit être remis au PNUD au plus tard quinze (15) jours calendaires après la réception définitive des activités.

Il comprendra :

- Le déroulement général des activités ;
- La liste des corrections effectuées lors de la réception provisoire des activités du projet ;
- La synthèse des contrôles de qualité effectuée pendant l'exécution des activités accompagnées des annotations sur l'appréciation personnelle du Chef de Mission ;
- L'analyse de conformité ;
- Les plans de recollement accompagnés de tous les documents techniques de support ;
- La compilation des images à l'appui des activités réalisés.

Qualifications/Expertise requise

Tous les experts (ou toutes les expertes) appelés à exercer une fonction importante dans l'exécution du contrat et faisant l'objet de l'évaluation sont désignés par le terme "experts proposés" et leurs profils sont détaillés ci-dessous.

Tout le personnel affecté par la firme de supervision à la mission de surveillance et de contrôle des activités, dont la liste figure ci-dessous, doit :

- Justifier formellement des qualifications professionnelles et de l'expérience requise dans les activités de constructions de composante sanitaire ;
- Se conformer au Code de bâtiments d'Haïti (CNBH) et aux directives techniques de la DINEPA ;
- Démontrer également l'aptitude à gérer et à coordonner des activités de construction semblable à la composante sanitaire à installer dans toutes les parcelles ;
- Posséder une bonne connaissance de la langue française (parlé et écrit) et ;
- Répondre aux profils respectifs ci-après.

La firme de supervision qui se verra confier la présente mission telle que précédemment définie devra mettre en place les moyens en personnel et en matériel à l'accomplissement de sa mission. Il devra notamment prévoir **le personnel clé** ci-après

- **Un(e) expert(e) Spécialiste en génie civil, architecture ou en gestion de projets, Chef de Mission**

- Formation supérieure en génie civil, architecture ou gestion de projets ;
 - Avec un minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine de supervision de construction des composantes EPA dans des pays en développement et idéalement dans les Caraïbes ou en Haïti ;
 - Il/elle devra avoir conduit au moins cinq (5) projets de construction de composante sanitaire d'ampleur ou équivalente ;
 - Il/elle sera l'interlocuteur(trice) privilégié(e) du **PNUD** pendant la phase de réalisation des activités et devra avoir tous pouvoirs de la part de son bureau d'études dans l'accomplissement de sa mission.
- **Un(e) expert(e) Spécialiste en génie civil, Ingénieur Résident des chantiers**
 - Formation supérieure en génie civil ;
 - Avec un minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine de supervision de construction des composantes EPA ;
 - Il/elle devra avoir assuré(e) le contrôle d'au moins trois (3) projets de construction de composante sanitaire d'ampleur ou équivalente ;
 - Il/elle aura la charge de suivi, du contrôle et des vérifications de toutes les activités sur le chantier;
 - Il/elle préparera avec avis du Chef de Mission, les ordres écrits au(x) chantier(s) ;
 - Il/elle sera assisté(e) de deux Ingénieurs civil juniors qui assurera le contrôle permanent des activités, des vérifications et divers relevés de chantier.
- **Un(e) expert(e) Spécialiste en génie civil, Ingénieur Résident junior des chantiers**
 - Formation supérieure en génie civil ;
 - Avec un minimum trois (3) années d'expérience dans le domaine de supervision de construction des composantes EPA ;
 - Il/elle devra avoir assuré(e) le contrôle d'au moins un (1) projet de construction de composante sanitaire d'ampleur ou équivalente ;
 - Il/elle aura la charge de suivi, du contrôle et des vérifications de toutes les activités sur le chantier. Il/elle suivra les instructions de l'Ingénieur Résident des chantiers en vue du contrôle permanent des activités, des vérifications et divers relevés au chantier.
- **Un(e) expert(e) Spécialiste en génie sanitaire**
 - Formation supérieure en génie sanitaire ;
 - Avec un minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine de supervision de construction des composantes EPA ;
 - Il/elle devra avoir assuré(e) le contrôle d'au moins trois (3) projet de construction de composante sanitaire d'ampleur ou équivalente ;
 - Il/elle aura la charge des vérifications de toutes les activités sur le chantier conformément au CNBH et aux directives techniques de la DINEPA;
 - Il/elle interviendra au besoin sur demande du Chef de Mission.
- **Un(e) expert(e) Spécialiste en génie électromécanique**
 - Formation supérieure en génie électrique et mécanique ;

- Avec un minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine de supervision de construction ;
- Il/elle devra avoir assuré(e) le contrôle d'au moins trois (3) projet de construction de bâtiments résidentiels ;
- Il/elle aura la charge des vérifications de toutes les activités sur le chantier conformément au CNBH;
- Il/elle interviendra au besoin sur demande du Chef de Mission.

VI.- Installations et équipement mis à la disposition des experts de la Firma de Supervision

La Firma de Supervision doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Elle doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

VII.- Essais Géotechniques

La Firma de Supervision sera tenue de solliciter de l'(es) entreprise(s) adjudicataire(s) de l'exécution de la composante sanitaire des essais géotechniques nécessaires à la bonne exécution des activités. Le Chef de Mission de contrôle a la faculté de confier la totalité de ces essais au Laboratoire National du Bâtiment et des Activités Publics (LNBTP). Tous les frais seront à la charge de l'(es) entreprise(s) adjudicataire(s) du contrat des activités.

Cependant, la firme de Supervision peut commander des essais pour contre vérification des résultats fournis par le laboratoire agréé pour l'entreprise adjudicataire. Si les résultats ne sont pas conformes aux normes, l'(es) entreprise(s) adjudicataire(s) paiera(ont) les dépenses encourues pour ces essais, cependant, si elles sont conformes, la firme de Supervision remboursera à l'(es) entreprise(s) adjudicataire(s) à travers le PNUD les montants déboursés pour ces essais.

VIII.- Délai d'exécution des prestations

Le délai de prestations de surveillance et de contrôle de toutes les interventions est fixé à cinq (5) mois. La firme de supervision est dument responsable de la réception définitive des activités dont les intrants serviront à la préparation de rapport final.

IX.- Modalités de paiement

Le contrat est à coût unitaire. La firme de supervision présentera ses factures au respect des coûts unitaires soumis dans la forme du cadre du devis estimatif préparé par l'Employeur (PNUD).

Le produit des couts unitaires fournis par le soumissionnaire par le temps d'utilisation de la description des activités dans le cadre du devis estimatif constitue le montant total de la soumission de l'offre.

Le soumissionnaire adjudicataire sera rémunéré comme suit :

Paiement	Description	Délai
20%	Après l'acceptation par le PNUD du rapport mensuel	Dix (10) jours après notification
20%	Après l'acceptation par le PNUD du rapport mensuel	Dix (10) jours après notification
20%	Après l'acceptation par le PNUD du rapport mensuel	Dix (10) jours après notification
30%	Après l'acceptation par le PNUD du rapport mensuel	Dix (10) jours après notification
10%	Après la réception définitive des travaux	Vingt (20) semaines de la réception provisoire

X. - Documents d'évaluation de la firme de supervision de la composante sanitaire

Les documents suivants seront utilisés dans le cadre de l'évaluation de la firme de supervision adjudicataire du contrat de la supervision de la composante sanitaire :

- La méthodologie de travail et la stratégie que la firme de supervision compte mettre en œuvre (35 points) ;
- Le tableau de la grille d'évaluation des experts de la firme de supervision (30 points) ;
- Le tableau des honoraires de chaque expert, logistique et montant remboursable résumant les prix unitaires et les prix totaux (35 points).

XI.- Annexes

Annexe 1

TABEAU DE LA GRILLE D'EVALUATION DES EXPERTS DE LA FIRME DE SUPERVISION

Experts clé proposés par la firme de supervision	
Expert(e) Spécialiste en génie civil ou architecture, gestion de projet Chef de Mission (30 pts)	
Qualification et Compétence	8
Expérience professionnelle générale	7
Expérience professionnelle spécifique	15
Expert(e) Spécialiste en génie civil, Ingénieur Résident en Chef (25 pts)	
Qualification et Compétence	8
Expérience professionnelle générale	7
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert(e) Spécialiste en génie civil junior, Contrôleurs de chantiers (10 points)	
Qualification et Compétence	3
Expérience professionnelle générale	3
Expérience professionnelle spécifique	4
Expert(e) Spécialiste en génie sanitaire (20 points)	
Qualification et Compétence	7
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	7
Expert(e) Spécialiste en génie Électromécanique (15 points)	
Qualification et Compétence	5
Expérience professionnelle générale	4
Expérience professionnelle spécifique	6
Note totale pour les experts proposés	100

La firme de supervision soumissionnaire devra compiler un total de 70 points pour être admis à poursuivre le processus d'admission.

Il convient de préciser que les fonctionnaires ou toute autre personne travaillant dans l'administration publique du pays bénéficiaire ne peuvent pas être recrutés comme expert.

Dans le cadre de ce contrat, la Firme de Supervision doit disposer de :

- Un ingénieur civil, Chef de Mission
- Un ingénieur civil, Ingénieur résident ;
- Deux Ingénieurs civils juniors, contrôleurs de chantiers ;
- Un Ingénieur sanitaire ;
- Un ingénieur électromécanicien ;

Tout autre personnel qu'il estimera indispensable à l'accomplissement de sa mission (Secrétariat, moyens de transport, matériel informatique, etc.).

La liste du personnel n'étant pas limitative et étant à compléter par la Firme de Supervision selon sa méthodologie.

L'Employeur (PNUD) se réserve le droit de demander le remplacement du personnel dont elle jugerait les prestations insuffisantes. Dans ce cas, les frais occasionnés par ce remplacement sont à la charge de la Firme de Supervision.

L'Employeur (PNUD) se réserve le droit de prescrire en cas de besoin, des recrutements complémentaires afin d'assurer un contrôle plus efficace.

Annexe 2

Tableau des_Honoraires, logistique et frais de fonctionnement de la firme de supervision

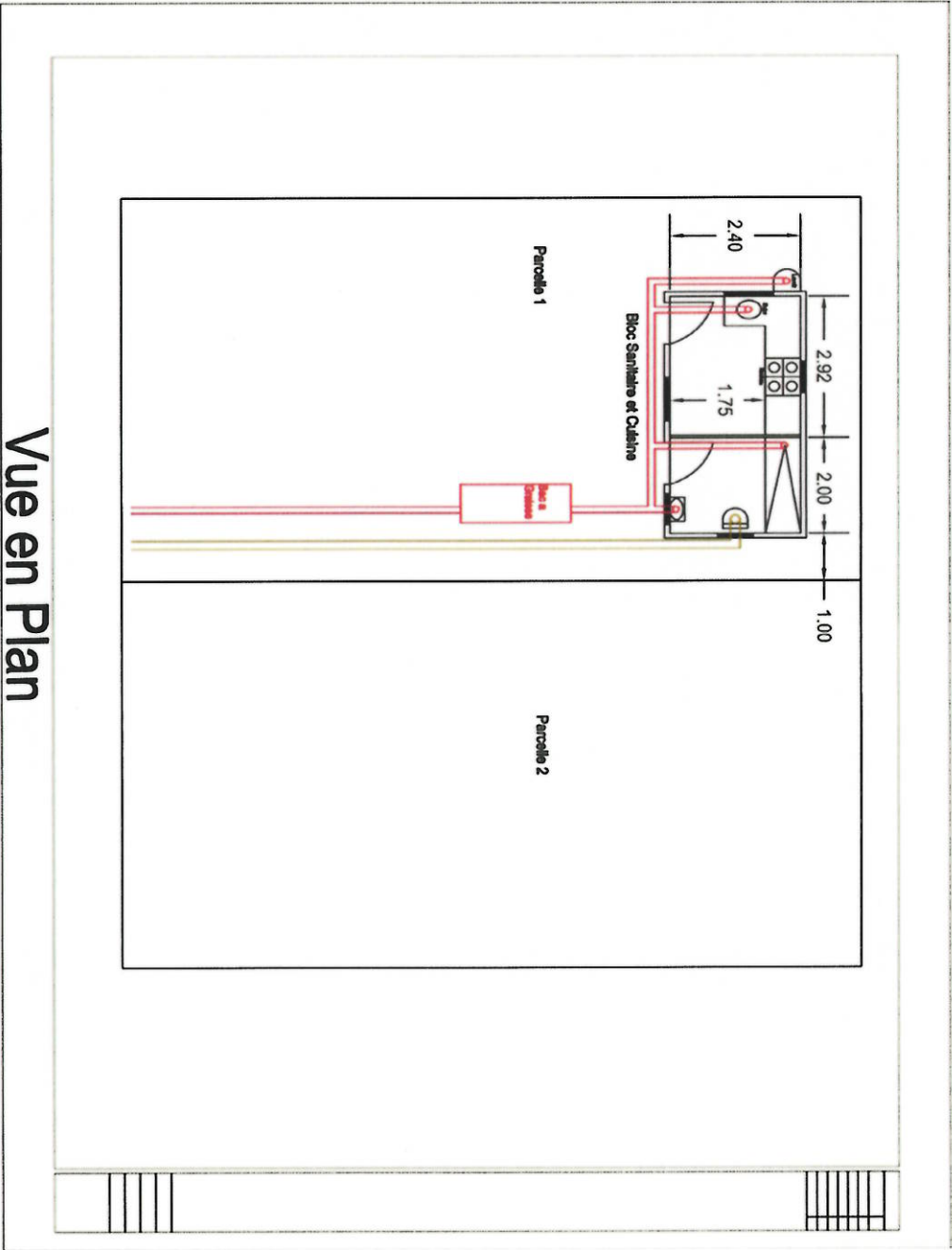
Le tableau des couts constitue le cadre du devis estimatif du soumissionnaire. Il comprendra :

- Un moyen de contrôle de l'activité
- Une description de l'activité
- L'unité utilisée pour l'activité
- La quantité
- Le coût unitaire de l'activité
- Le coût total de l'activité

La récapitulation fournit le montant total du cadre du devis estimatif à insérer dans le formulaire de soumission de l'offre.

PROGRAMME SITES ET SERVICES PARTENAIRE DE GESTION : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) MAITRE D'OUVRAGE : UNITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP) DEPARTEMENT DE L'OUEST COMMUNE : DE CROIX DES BOUQUETS LOCALITE : LA TREMBLAY 5 SUPERVISION DE LA COMPOSANTE SANITAIRE CADRE DU DEVIS ESTIMATIF					
Item	Description de l'activité	Unité	Quantité	Cout unit (USD)	Cout total (USD)
A	HONORAIRES DU PERSONNEL				
1	Expert(e) Spécialiste, Chef de Mission	h/mois	1.25		
2	Expert(e) Spécialiste, Ingénieur Civil Résident	h/mois	5		
3	Expert(e) Spécialiste, Ingénieur Civil Junior	h/mois	10		
4	Expert(e) Spécialiste, Ingénieur Sanitaire	h/mois	0.3		
5	Expert(e) Spécialiste, Ingénieur Électromécanique	h/mois	0.1		
6	Secrétaire	h/mois	0.8		
7	Chauffeur	h/mois	5		
	Sous total des honoraires (USD)				
B	LOGISTIQUE				
1	Location de véhicules	V/mois	5		
2	Fonctionnement de véhicules	Es/mois	5		
3	Rapports mensuels	Qté	4		
4	Rapport final et plans de recollement	Qté	1.5		
5	Équipement informatique	Fft	6		
	Sous total Logistique (USD)				
C	MONTANTS REMBOURSABLES				
1	Voyages internationaux	A/R	4.00		
2	Bagages	Kg			
	Sous total remboursement (USD)				
	MONTANT TOTAL POUR LE PROJET(USD)				

Annexe 2 : Plan de distribution des parcelles



Annexe 3 : Accord entre l'UCLBP et le PNUD

**LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) ET
L'UNITÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BÂTIMENTS PUBLICS (UCLBP)
CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET SITES ET SERVICES
LORSQUE LE PNUD FAIT FONCTION DE PARTENAIRE DE RÉALISATION**

Monsieur le Directeur Exécutif,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD ») en Haïti et les représentants de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (ci-après dénommé « UCLBP ») en ce qui concerne la fourniture de services par cette dernière en vue de la réalisation du projet « Sites et Services » numéroté 00078703, ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 1 : Document de projet, pour lequel le PNUD a été choisi comme partenaire de réalisation.
2. Conformément au Document de projet et aux conditions énoncées ci-après, nous confirmons notre accord pour la mise en œuvre par l'UCLBP aux fins de la réalisation du projet, des activités à au qu'il est énoncé à l'appendice 2 : Description des activités (ci-après dénommé les « Activités »). D'éventuelles consultations auront lieu entre l'UCLBP et le PNUD sur tous les aspects desdites Activités.
3. L'UCLBP endosse l'entière responsabilité de la mise en œuvre de toutes les Activités, avec la diligence et l'efficacité requises et conformément à ses Règlements financiers et Règles de gestion financière.
4. Dans la mise en œuvre des Activités prévues en vertu de la présente Lettre d'accord, le personnel et les sous-traitants de l'UCLBP ne doivent à aucun égard être considérés comme des salariés ou des agents du PNUD. Le PNUD décline toute responsabilité concernant les réclamations fondées sur des actes ou des omissions de l'UCLBP ou de son personnel, ou de ses prestataires ou du personnel desdits prestataires, résultant de l'accomplissement des Activités, ou concernant toute plainte en cas de décès, dommages corporels, invalidité, dégâts matériels ou d'autres risques encourus par l'UCLBP et son personnel dans le cadre du travail accompli pour le projet.
5. Les sous-traitants, y compris les ONG sous contrat avec l'UCLBP travaillent sous la supervision du représentant désigné par l'UCLBP. Ces sous-traitants doivent rendre compte à l'UCLBP de la façon dont ils s'acquittent des fonctions qui leur ont été attribuées.
6. À la signature de la présente Lettre d'accord, le PNUD effectuera les paiements à l'UCLBP en respectant le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 : Échéancier des services, facilités et paiements.
7. L'UCLBP ne doit prendre aucun engagement financier et n'engager aucune dépense qui résulterait en un dépassement du budget pour la mise en œuvre des Activités, tel qu'il est énoncé dans l'appendice 3. L'UCLBP doit consulter périodiquement le PNUD sur l'état et l'emploi des fonds et informer promptement le PNUD chaque fois qu'il/elle aura connaissance d'une insuffisance du budget pour les Activités risquant de compromettre la pleine réalisation du projet, conformément à l'appendice 2. Le PNUD n'est en aucun cas tenu d'allouer des fonds à l'UCLBP ni de rembourser les frais par elle engagés en dessus du budget total tel qu'il figure dans l'appendice 3.



8. L'UCLBP doit soumettre un rapport financier cumulatif pour chaque trimestre (aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre). Ce rapport sera soumis au PNUD par l'intermédiaire du Directeur de pays du PNUD ou du Représentant résidant du PNUD dans les 30 jours à compter de ces dates. Il sera présenté conformément au format standard pour les rapports des dépenses du PNUD (dont un modèle est fourni par l'appendice 4). Le PNUD inclura le rapport financier de L'UCLBP dans le rapport financier du projet 0078703 [Participation du PNUD au projet pilote " Sites et Services"].

9. L'UCLBP doit présenter les rapports intermédiaires d'activité relatifs aux Activités qui pourront raisonnablement être demandés par le chef de projet dans l'exercice de ses fonctions.

10. L'UCLBP doit remettre un rapport final dans les 12 mois suivant l'achèvement ou la cessation des Activités. Ce rapport comprendra la liste du matériel durable acquis par l'UCLBP et tous les états financiers audités ou certifiés et les pièces justificatives et registres y afférents concernant les Activités, conformément à ses Règlements financiers et Règles de gestion financière.

11. Il sera disposé de l'équipement et des fournitures que le PNUD aura procurés ou financés selon les modalités convenues par écrit à cet égard entre le PNUD et l'UCLBP.

12. Toute modification apportée au Document de projet qui est susceptible d'affecter le travail effectué par l'UCLBP conformément aux dispositions de l'appendice 2 ne doit être recommandée qu'après consultation entre les parties.

13. Les Parties doivent veiller à ce que toutes les questions qui ne sont pas expressément couvertes par la présente Lettre d'accord soient tranchées conformément aux dispositions appropriées du Document de projet et de ses révisions et conformément aux dispositions applicables des Règlements financiers et Règles de gestion financière de l'UCLBP et du PNUD.

14. Les modalités décrites dans la présente Lettre d'accord demeureront applicables jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'achèvement des Activités de l'UCLBP conformément aux dispositions de l'appendice 2, ou jusqu'à la résiliation de la présente Lettre d'accord effectuée par écrit (avec 30 jours de préavis) par l'une ou l'autre des parties. Le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 continue de s'appliquer tant que L'UCLBP continue de s'acquitter de ses obligations, sauf notification contraire donnée par écrit à celle-ci par le PNUD.

15. Tout solde de fonds non déboursés et non engagés après la fin des Activités doit être restitué au PNUD dans les 90 jours.

16. Tout amendement à la présente Lettre d'accord doit être établi par écrit, avec le consentement mutuel des parties.

17. Toute correspondance ultérieure concernant la présente Lettre d'accord, autres que les lettres d'accord signées et amendements y afférents, doit être adressée à Yvonne Helle, Directrice de Pays, PNUD-Haïti, 14, Reimbold, Route de Bourdon, Port-au-Prince, HAÏTI.

18. L'UCLBP doit informer le Directeur de pays/Représentant résidant du PNUD de toutes les actions qu'elle entreprend dans le cadre de l'exécution des dispositions de la présente Lettre.

19. Le PNUD peut suspendre intégralement ou partiellement l'application du présent accord, moyennant un préavis écrit, dans le cas où des circonstances nouvelles mettraient en péril la bonne réalisation des Activités.



20. Tout différent entre le PNUD et l'UCLBP découlant de la présente Lettre d'accord ou ayant trait à celle-ci qui ne pourrait être réglé par la négociation ou par tout autre mode de règlement sera soumis, à la demande de l'une ou l'autre partie, un tribunal d'arbitrage composé de trois membres. Chaque parti désignera un arbitre, et les deux arbitres ainsi désignés nommeront un troisième arbitre qui présidera le tribunal. Si, quinze jours après la désignation des deux premiers arbitres, le troisième arbitre n'est pas nommé, l'une ou l'autre partie pourra demander au Président de la Cour internationale de justice de nommer le troisième arbitre. Le tribunal établira son règlement intérieur, deux arbitres constituant le quorum à toutes fins, et les décisions seront prises sur accord de deux arbitres. Les dépenses afférentes au tribunal, évaluées par ce dernier, seront à la charge des deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et sans appel et aura force exécutoire pour les deux parties.

21. Si les dispositions qui précèdent recueillent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et renvoyer deux exemplaires de la présente Lettre à notre bureau. Votre acceptation constituera la base de la participation de l'UCLBP à la réalisation du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, mes salutations distinguées.

Pour le PNUD


Yvonne Helle,
Directrice de Pays
Date : 27/02/2012

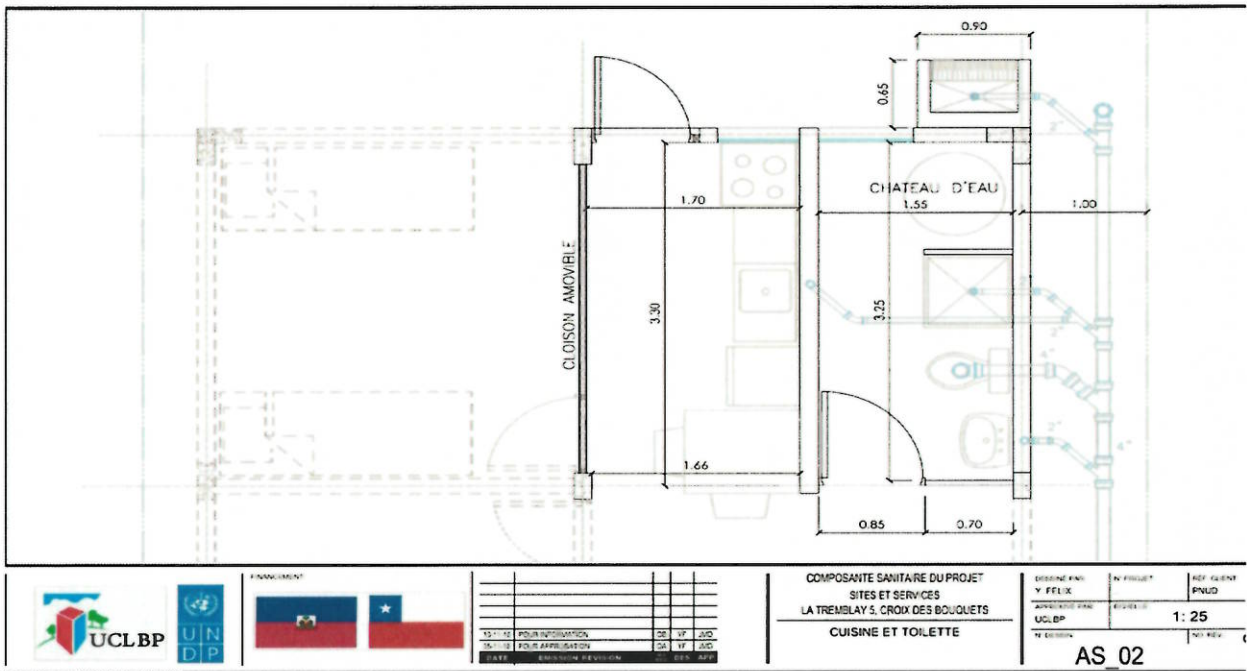


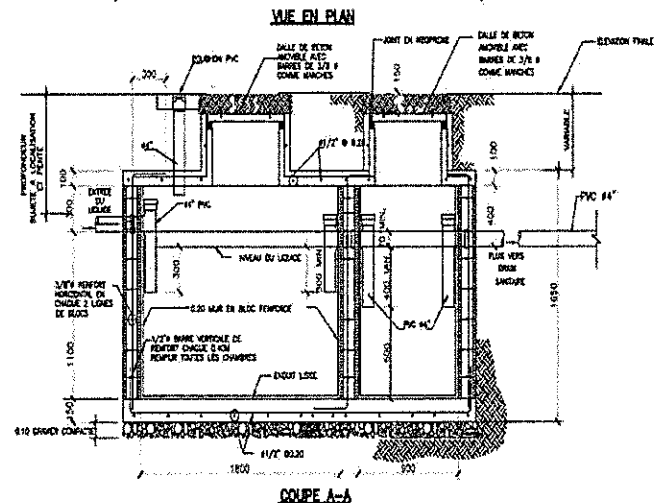
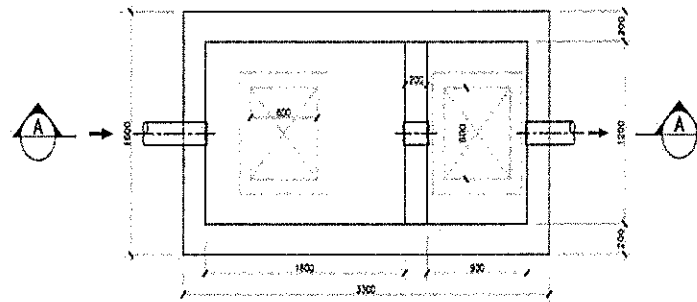
Pour l'UCLBP

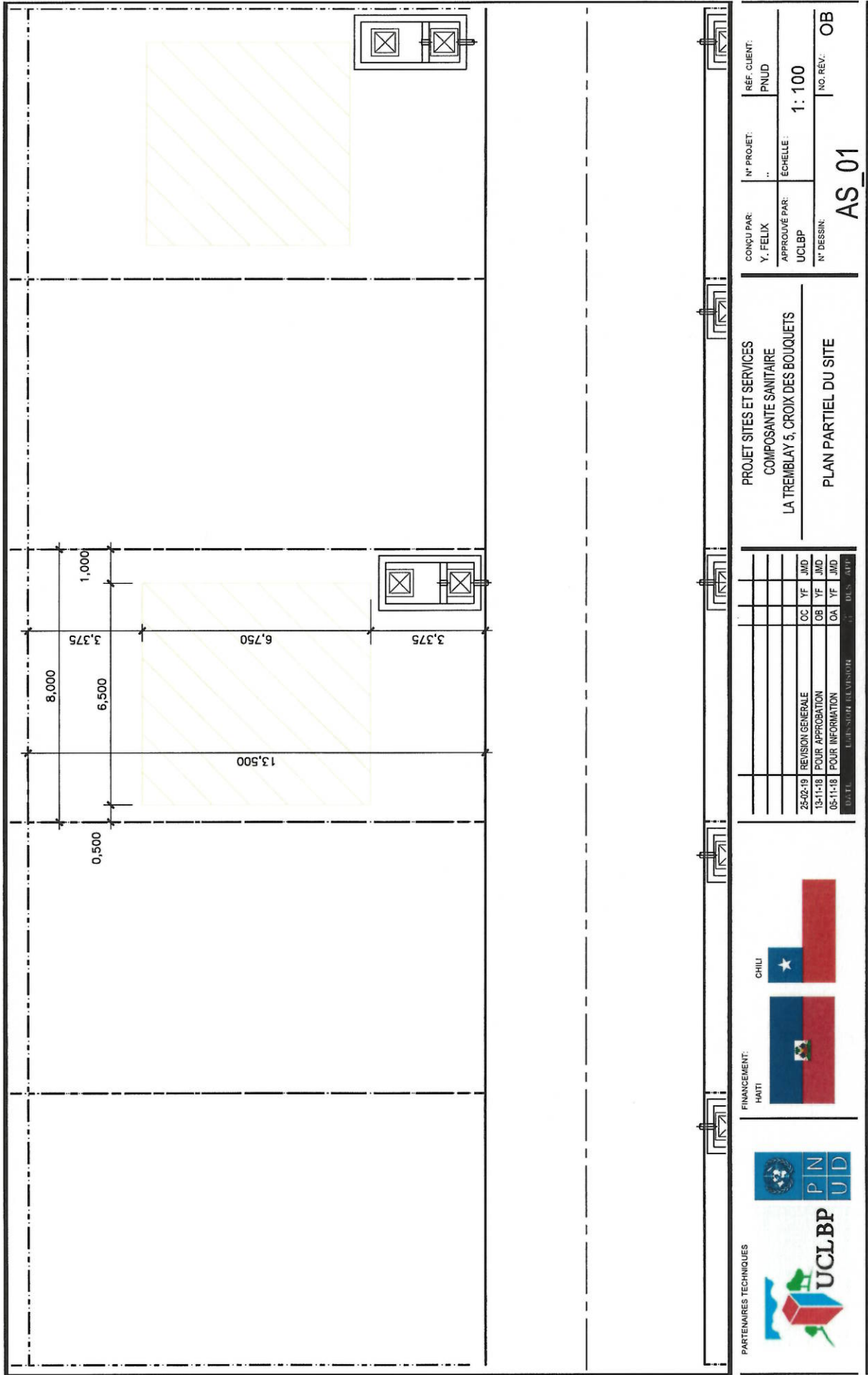

Clément Bélizaire,
Directeur Exécutif
Date :

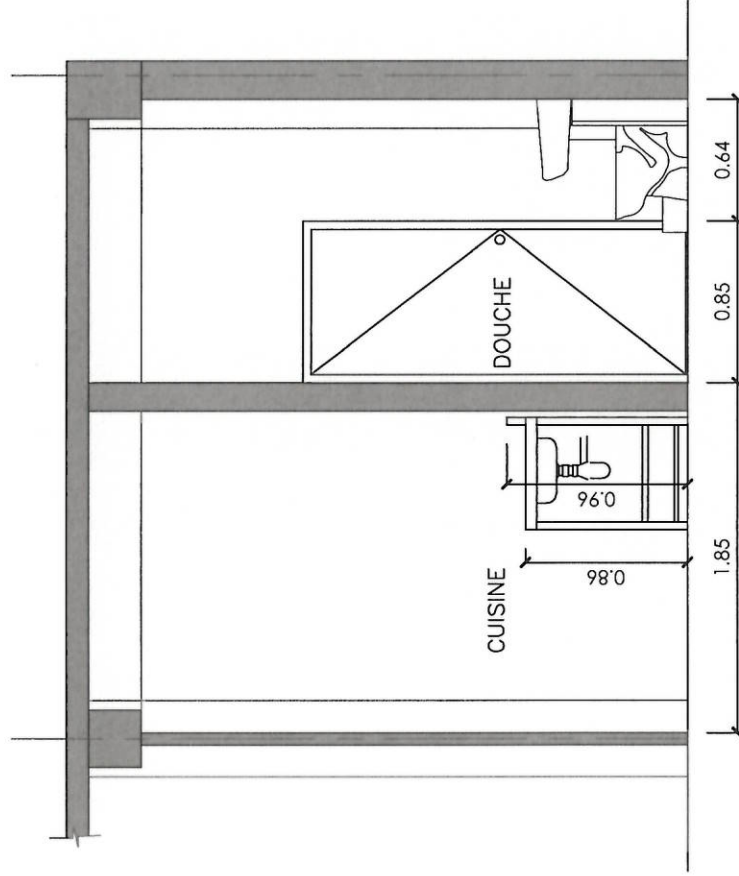


Annexe 5 : Plan bloc sanitaire et fosse septique

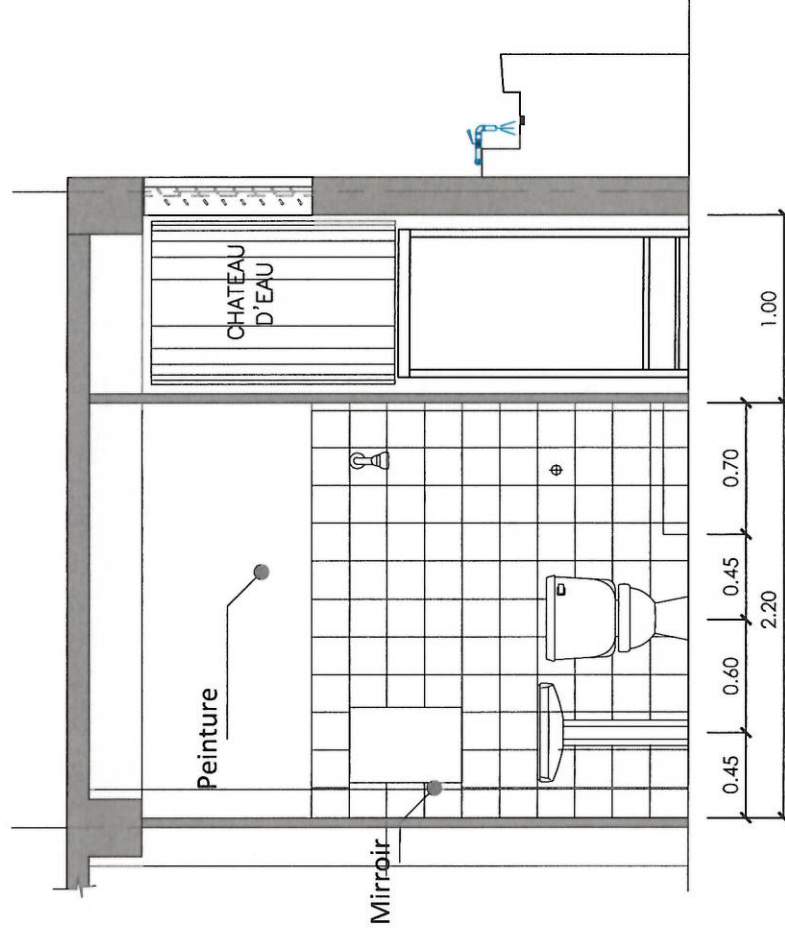








COUPE A
AS-05



COUPE B
AS-05

PARTENAIRES TECHNIQUES



FINANCEMENT:

HAÏTI



CHILI

DATE	ÉMISSION REVISION	EL	VF	JMD
25-02-19	REVISION GENERALE	OC	VF	JMD
13-11-18	POUR APPROBATION	OB	VF	JMD
05-11-18	POUR INFORMATION	OA	VF	JMD

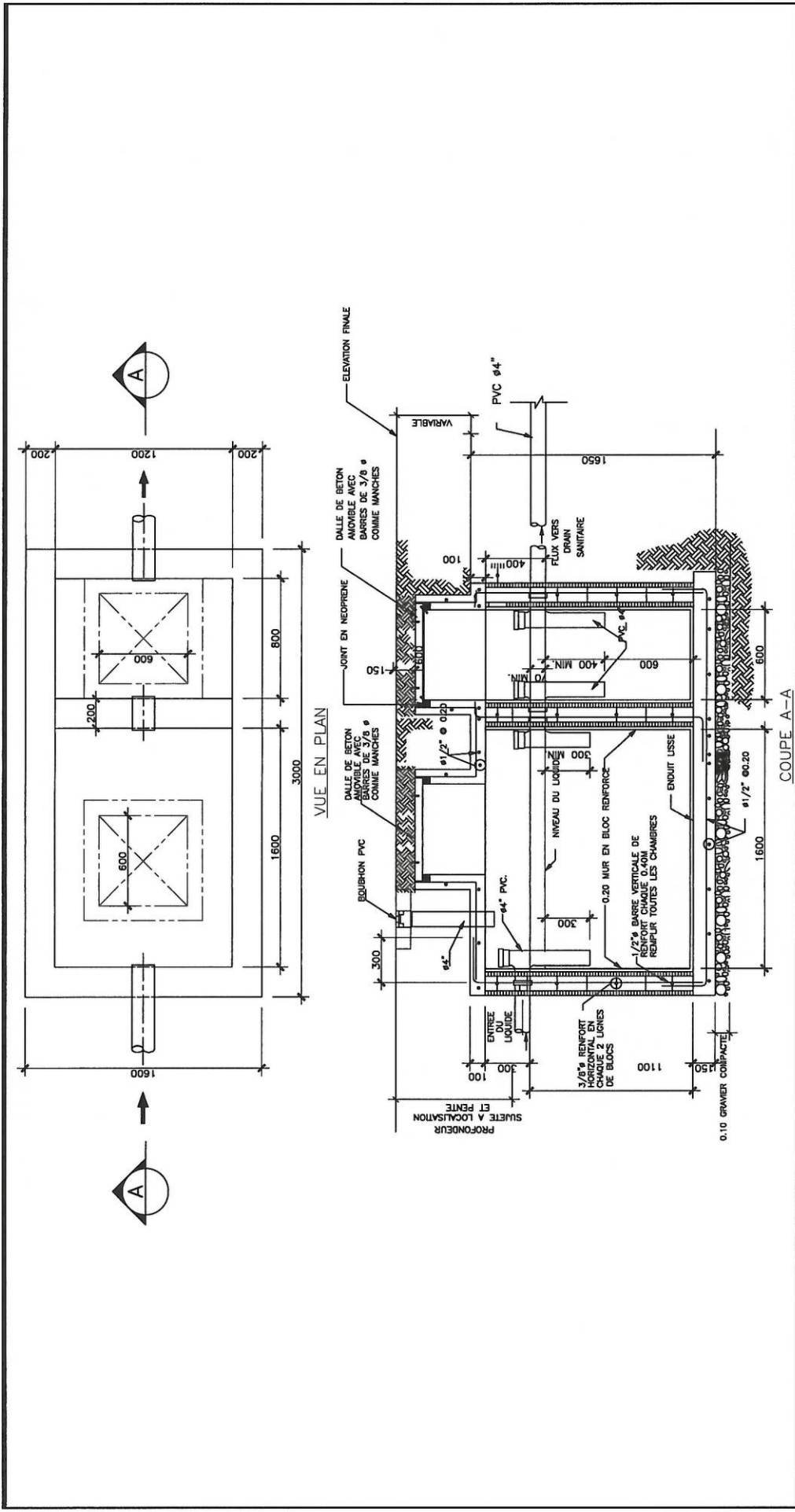
PROJET SITES ET SERVICES
COMPOSANTE SANITAIRE
LA TREMBLAY 5, CROIX DES BOUQUETS

CUISINE ET TOILETTE
COUPES

DESSINE PAR:
Y. FELIX
APPROUVE PAR:
UCLBP
N° PROJET:
..
N° REV.:
OB

AS_05

ÉCHELLE: 1:25



FINANCEMENT:
HAÏTI
CHILI

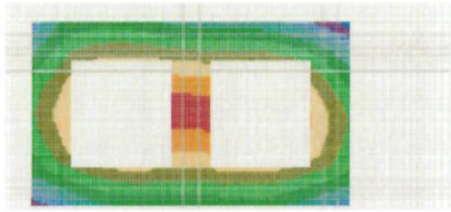
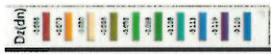
DATE	DESIGNER	REVISOR	APP.
25-02-19	REVISION GENERALE	OC YF JMD	
13-11-18	POUR APPROBATION	OB YF JMD	
05-11-18	POUR INFORMATION	OA YF JMD	

PROJET SITES ET SERVICES
COMPOSANTE SANITAIRE
LA TREMBLAY 5, CROIX DES BOUQUETS
FOSSE SEPTIQUE

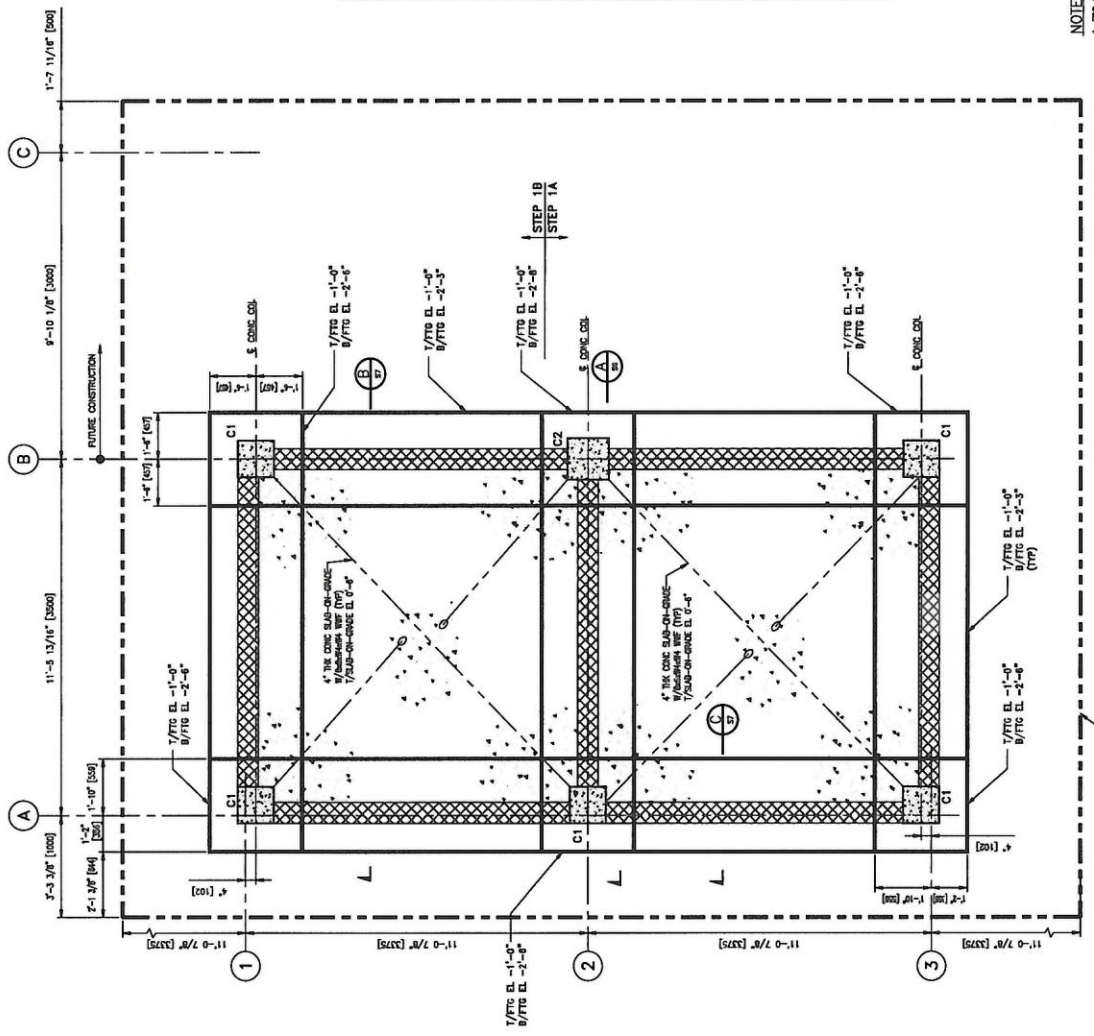
CONÇU PAR: Y. FELIX	N° PROJET: ..	RÉF. CLIENT: PNUD
APPROUVÉ PAR: UCLBP	ÉCHELLE: 1:25	
N° DESSIN: AS_06		NO. REV.: OB

COLUMN REINFORCEMENT DETAILS		
COL. ID	QUANTITY	COLUMN REINFORCEMENT
C1	5 (14"x14")	
C2	1 (18"x18")	

COLUMN TABLE		
S.	COLUMN NO.	NO'S
1.)	C1	5
2.)	C2	1



FOUNDATION BASE PRESSURE DIAGRAM



FOUNDATION PLAN (STEP-1)
(SCALE: 1/4"=1'-0")

NOTES:
1. FOR GENERAL NOTES SEE DWG S1

LEGEND:
1. CONCRETE
2. CONCRETE BLOCK

GRAPHIC SCALE: 1/4" = 1'-0"
1" = 4'

REV.	DESCRIPTION	DATE	BY	CHKD.	APPD.	DATE
A	ISSUED FOR REVIEW & COMMENTS	1/18/18	HP	RE		1/18/18

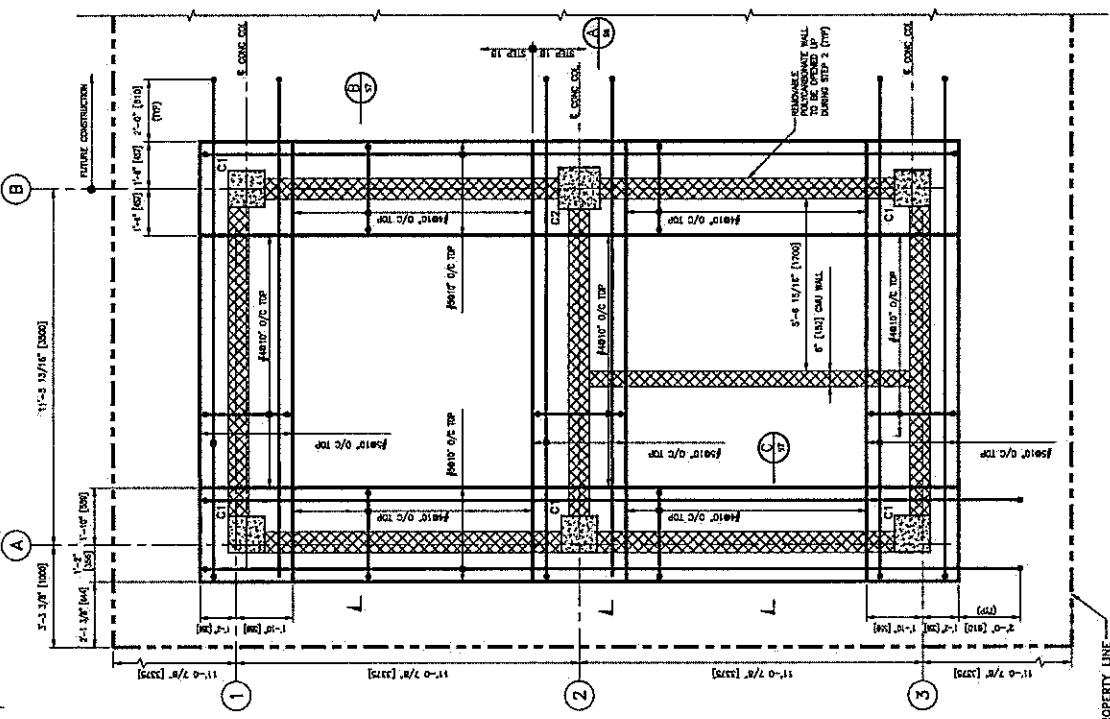
AAE ENGINEERING, INC.
PARADISE, NEW JERSEY

UNIT: DECONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (JULIEN)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

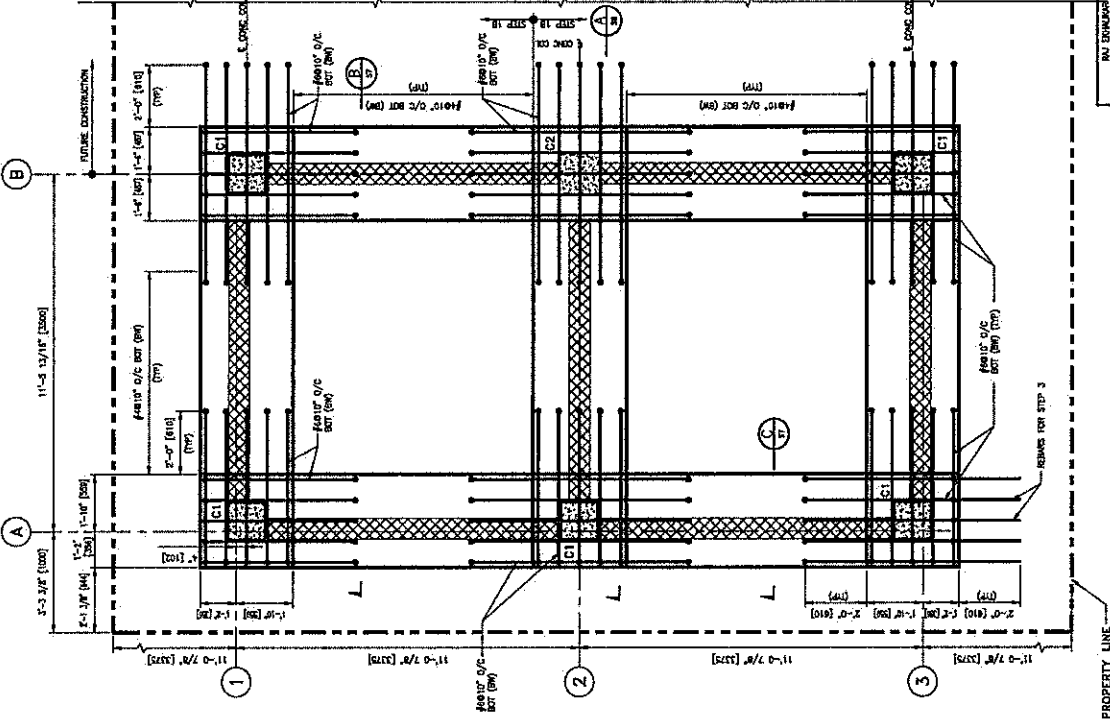
FOUNDATION PLAN (STEP-1)		
PROJECT NO.	18-00-008	PROJECT COMPONENT: SANS LA TROUSSE
SCALE	1/2"=1'-0"	SCALE NO.
DRAWN	HP	DRAWING NO.
DATE	1/18/18	DATE
REV.		REV.
A		A

PAU DRAULIC

PAU PROFESSIONAL ENGINEER
NO. 33885



FOUNDATION PLAN (STEP-1)
TOP REINFORCEMENT
(SCALE: 1/2\"=1'-0\")



FOUNDATION PLAN (STEP-1)
BOTTOM REINFORCEMENT
(SCALE: 1/2\"=1'-0\")

NOTES:
1. FOR GENERAL NOTES SEE DWG. S1

LEGEND:

- 1. CONCRETE
- 2. GROUTED BLOCK

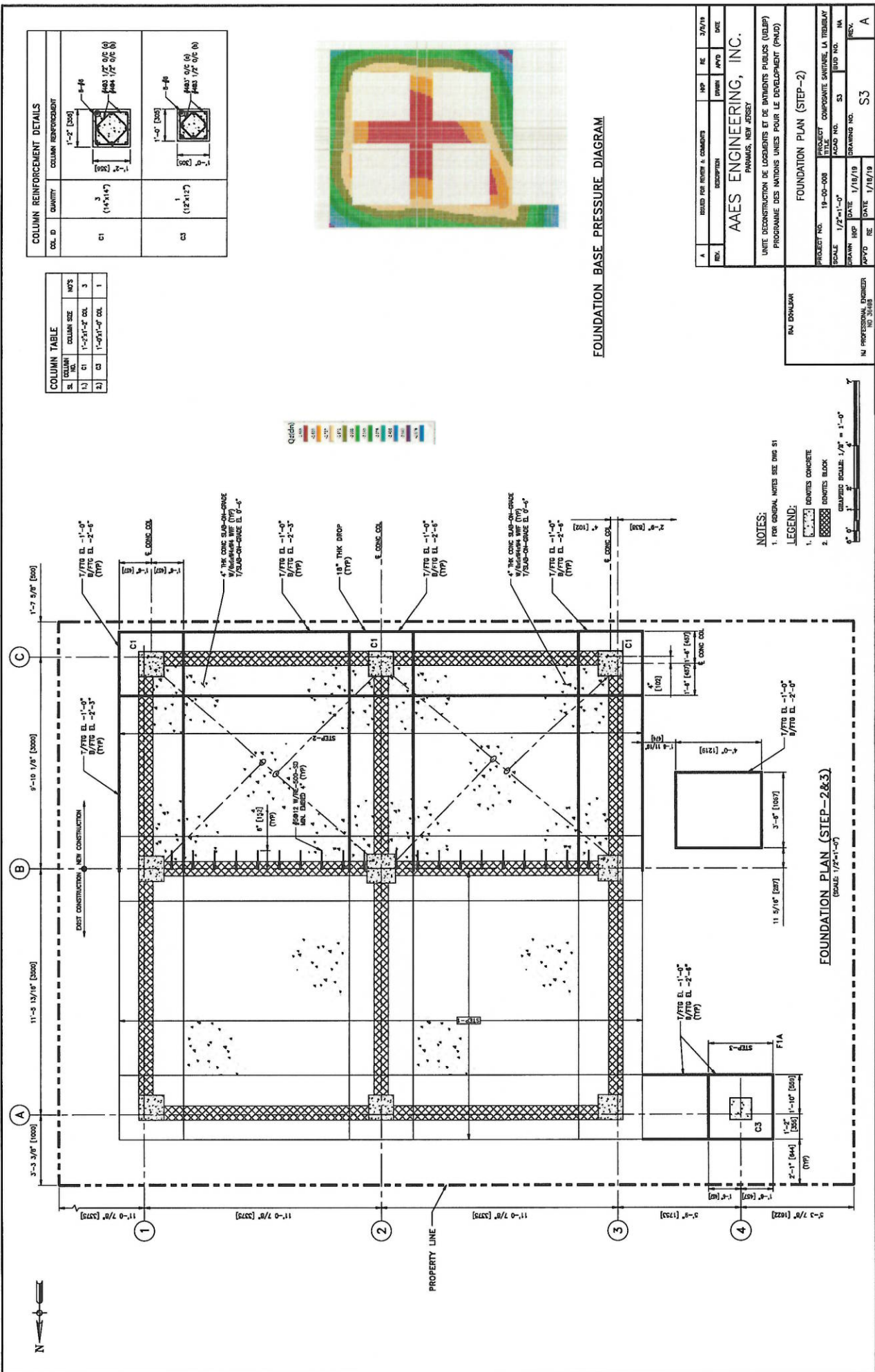
GRAVELLED FILL 1/2\"=1'-0"

REV.	DESCRIPTION	DATE
1	BASED FOR WORK & COMMENTS	1/2/18

AAES ENGINEERING, INC.
PARADISE, NEW JERSEY

UNITE DECONSTRUCTION DE LOYERMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (ULDP)
PROGRAMME DES INTERES UNIS POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

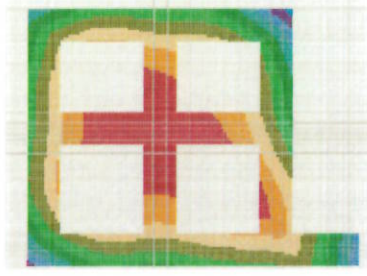
FOUNDATION PLAN (STEP-1) TOP & BOTTOM REINFORCEMENT			
PROJECT NO.	18-00-008	PROJECT	CORPORATE SOUTHERN LA TUBULAR
SCALE	1/2\"=1'-0"	DATE	1/2/18
REVISION	NO. 1	DATE	1/2/18
REVISION	NO. 2	DATE	1/2/18



COLUMN REINFORCEMENT DETAILS

COL. D.	QUANTITY	COLUMN REINFORCEMENT
C1	3 (1"x1"x7')	
C2	1 (1"x1"x7')	

COL. D.	QUANTITY	COLUMN REINFORCEMENT
C1	3 (1"x1"x7')	
C2	1 (1"x1"x7')	



FOUNDATION BASE PRESSURE DIAGRAM

REV.	DATE	BY	CHKD.	DATE	BY	CHKD.
1	1/18/19	RE	RE	3/7/19	RE	3/7/19

AAES ENGINEERING, INC.
PARMERS, NEW JERSEY

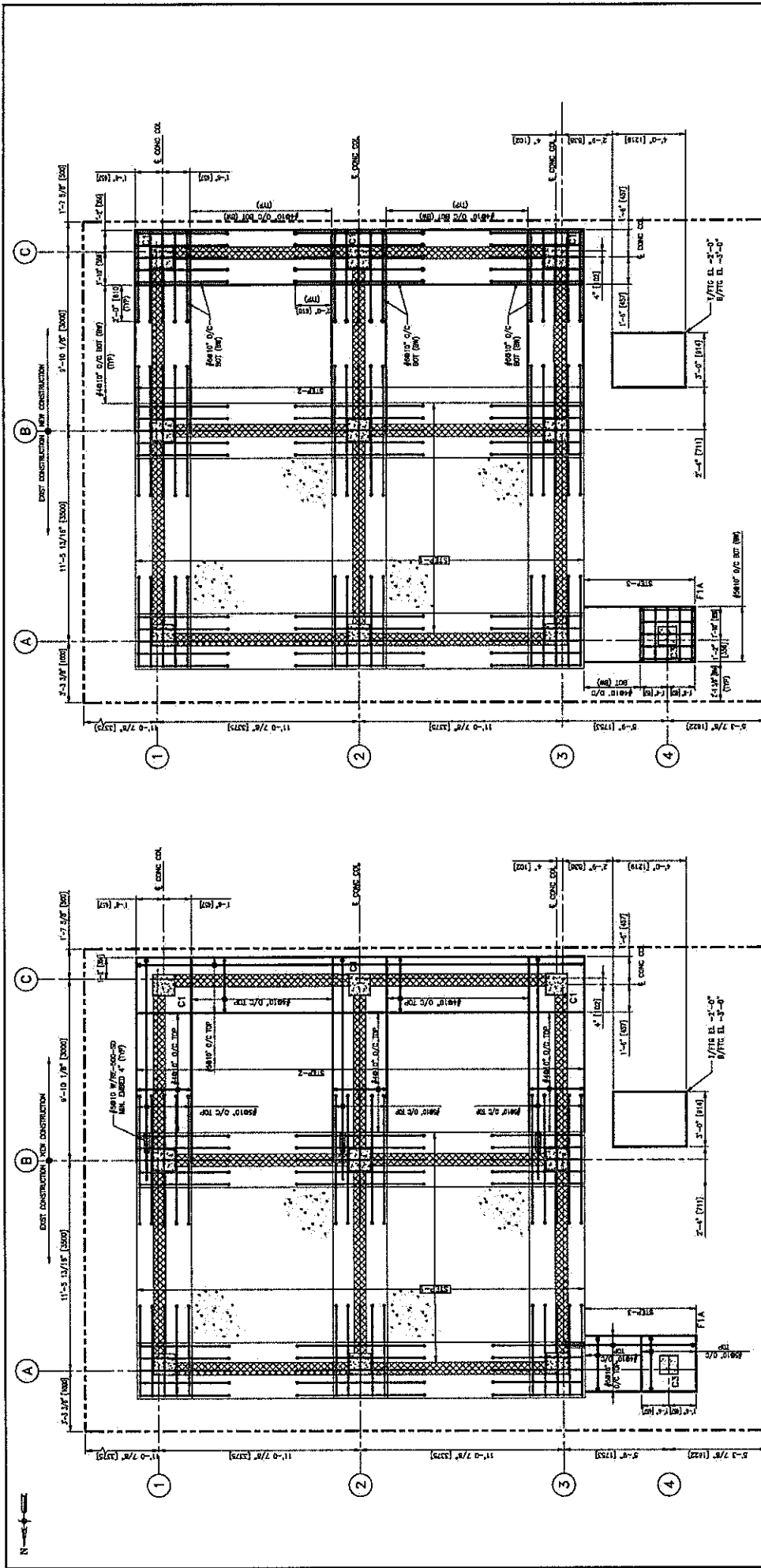
UNITÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BÂTIMENTS PUBLICS (ULBP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

FOUNDATION PLAN (STEP-2)

PROJET: COMPAGNIE SAINT-JACQUES, LA TRÉBAY
PROJET NO.: 19-00-008
ACAD. NO.: 53
SUD. NO.: 14
SCALE: 1/2"=1'-0"
DATE: 1/18/19
DRAWING NO.:
APPV. RE: S3
REV: A

IN PROFESSIONAL ENGINEER
101 34113

- NOTES:
1. FOR ORIGINAL NOTES SEE DWG 51
- LEGEND:
1. CONCRETE
 2. CONCRETE BLOCK
- 0'-0" [0] 0'-1" [25] 0'-2" [50] 0'-3" [75] 0'-4" [100] 0'-5" [125] 0'-6" [150] 0'-7" [175] 0'-8" [200] 0'-9" [225] 0'-10" [250] 0'-11" [275] 0'-12" [300]



FOUNDATION PLAN (STEP-2&3)
TOP REINFORCEMENT
SCALE: 3/8"=1'-0"

FOUNDATION PLAN (STEP-2&3)
BOTTOM REINFORCEMENT
SCALE: 3/8"=1'-0"

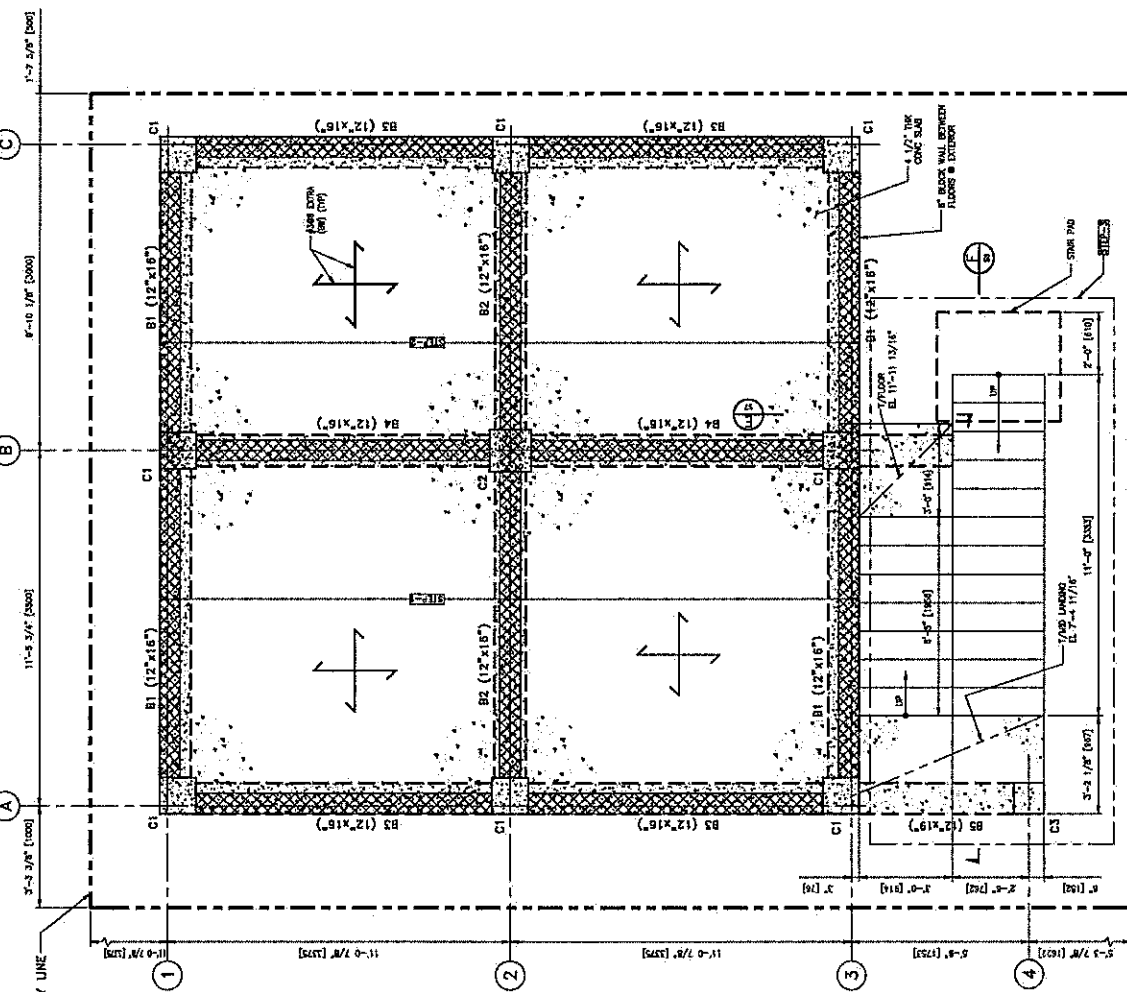
NOTES:
1. FOR GENERAL NOTES SEE DWG 51

LEGEND:
1. [Symbol] DOWELS CONCRETE
2. [Symbol] DOWELS BLOCK

GRAVELL: 1/18" = 1'-0"
1" = 1'-0"
2" = 2'-0"
3" = 3'-0"
4" = 4'-0"
5" = 5'-0"

REV.	DESCRIPTION	DATE	BY	CHK	DATE
A	ISSUED FOR REVIEW & COMMENTS	3/2/11			

AAES ENGINEERING, INC. PARMAH, NEW JERSEY	
UNITE DECONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UELP) PROGRAMME DES INTERES UNES POUR LE DEVELOPPEMENT (PRUD)	
FOUNDATION PLAN (STEP-2)	
PROJECT NO. 19-00-008	PROJECT COMPANIE: SAMPSON, LA TREBURY
SCALE: 3/8"=1'-0"	ASCD NO. 53-1
DATE: 1/18/18	ISSUED NO.
REV. 1	DATE: 1/18/18
REV. 2	DATE: 1/18/18
REV. 3	DATE: 1/18/18
REV. 4	DATE: 1/18/18
REV. 5	DATE: 1/18/18
REV. 6	DATE: 1/18/18
REV. 7	DATE: 1/18/18
REV. 8	DATE: 1/18/18
REV. 9	DATE: 1/18/18
REV. 10	DATE: 1/18/18
REV. 11	DATE: 1/18/18
REV. 12	DATE: 1/18/18
REV. 13	DATE: 1/18/18
REV. 14	DATE: 1/18/18
REV. 15	DATE: 1/18/18
REV. 16	DATE: 1/18/18
REV. 17	DATE: 1/18/18
REV. 18	DATE: 1/18/18
REV. 19	DATE: 1/18/18
REV. 20	DATE: 1/18/18
REV. 21	DATE: 1/18/18
REV. 22	DATE: 1/18/18
REV. 23	DATE: 1/18/18
REV. 24	DATE: 1/18/18
REV. 25	DATE: 1/18/18
REV. 26	DATE: 1/18/18
REV. 27	DATE: 1/18/18
REV. 28	DATE: 1/18/18
REV. 29	DATE: 1/18/18
REV. 30	DATE: 1/18/18
REV. 31	DATE: 1/18/18
REV. 32	DATE: 1/18/18
REV. 33	DATE: 1/18/18
REV. 34	DATE: 1/18/18
REV. 35	DATE: 1/18/18
REV. 36	DATE: 1/18/18
REV. 37	DATE: 1/18/18
REV. 38	DATE: 1/18/18
REV. 39	DATE: 1/18/18
REV. 40	DATE: 1/18/18
REV. 41	DATE: 1/18/18
REV. 42	DATE: 1/18/18
REV. 43	DATE: 1/18/18
REV. 44	DATE: 1/18/18
REV. 45	DATE: 1/18/18
REV. 46	DATE: 1/18/18
REV. 47	DATE: 1/18/18
REV. 48	DATE: 1/18/18
REV. 49	DATE: 1/18/18
REV. 50	DATE: 1/18/18
REV. 51	DATE: 1/18/18
REV. 52	DATE: 1/18/18
REV. 53	DATE: 1/18/18
REV. 54	DATE: 1/18/18
REV. 55	DATE: 1/18/18
REV. 56	DATE: 1/18/18
REV. 57	DATE: 1/18/18
REV. 58	DATE: 1/18/18
REV. 59	DATE: 1/18/18
REV. 60	DATE: 1/18/18
REV. 61	DATE: 1/18/18
REV. 62	DATE: 1/18/18
REV. 63	DATE: 1/18/18
REV. 64	DATE: 1/18/18
REV. 65	DATE: 1/18/18
REV. 66	DATE: 1/18/18
REV. 67	DATE: 1/18/18
REV. 68	DATE: 1/18/18
REV. 69	DATE: 1/18/18
REV. 70	DATE: 1/18/18
REV. 71	DATE: 1/18/18
REV. 72	DATE: 1/18/18
REV. 73	DATE: 1/18/18
REV. 74	DATE: 1/18/18
REV. 75	DATE: 1/18/18
REV. 76	DATE: 1/18/18
REV. 77	DATE: 1/18/18
REV. 78	DATE: 1/18/18
REV. 79	DATE: 1/18/18
REV. 80	DATE: 1/18/18
REV. 81	DATE: 1/18/18
REV. 82	DATE: 1/18/18
REV. 83	DATE: 1/18/18
REV. 84	DATE: 1/18/18
REV. 85	DATE: 1/18/18
REV. 86	DATE: 1/18/18
REV. 87	DATE: 1/18/18
REV. 88	DATE: 1/18/18
REV. 89	DATE: 1/18/18
REV. 90	DATE: 1/18/18
REV. 91	DATE: 1/18/18
REV. 92	DATE: 1/18/18
REV. 93	DATE: 1/18/18
REV. 94	DATE: 1/18/18
REV. 95	DATE: 1/18/18
REV. 96	DATE: 1/18/18
REV. 97	DATE: 1/18/18
REV. 98	DATE: 1/18/18
REV. 99	DATE: 1/18/18
REV. 100	DATE: 1/18/18



FIRST FLOOR PLAN (STEP-1,2&3)
(SCALE 1/2"=1'-0")



COLUMN TABLE		
NO.	COLUMN SIZE	NOTES
1	12" x 16" COL.	1
2	12" x 16" COL.	1

BEAM REINFORCEMENT DETAILS		
COL. ID	QUANTITY	COLUMN REINFORCEMENT
B1	4 (12"x16")	
B2	2 (12"x16")	
B3	4 (12"x16")	
B4	2 (12"x16")	

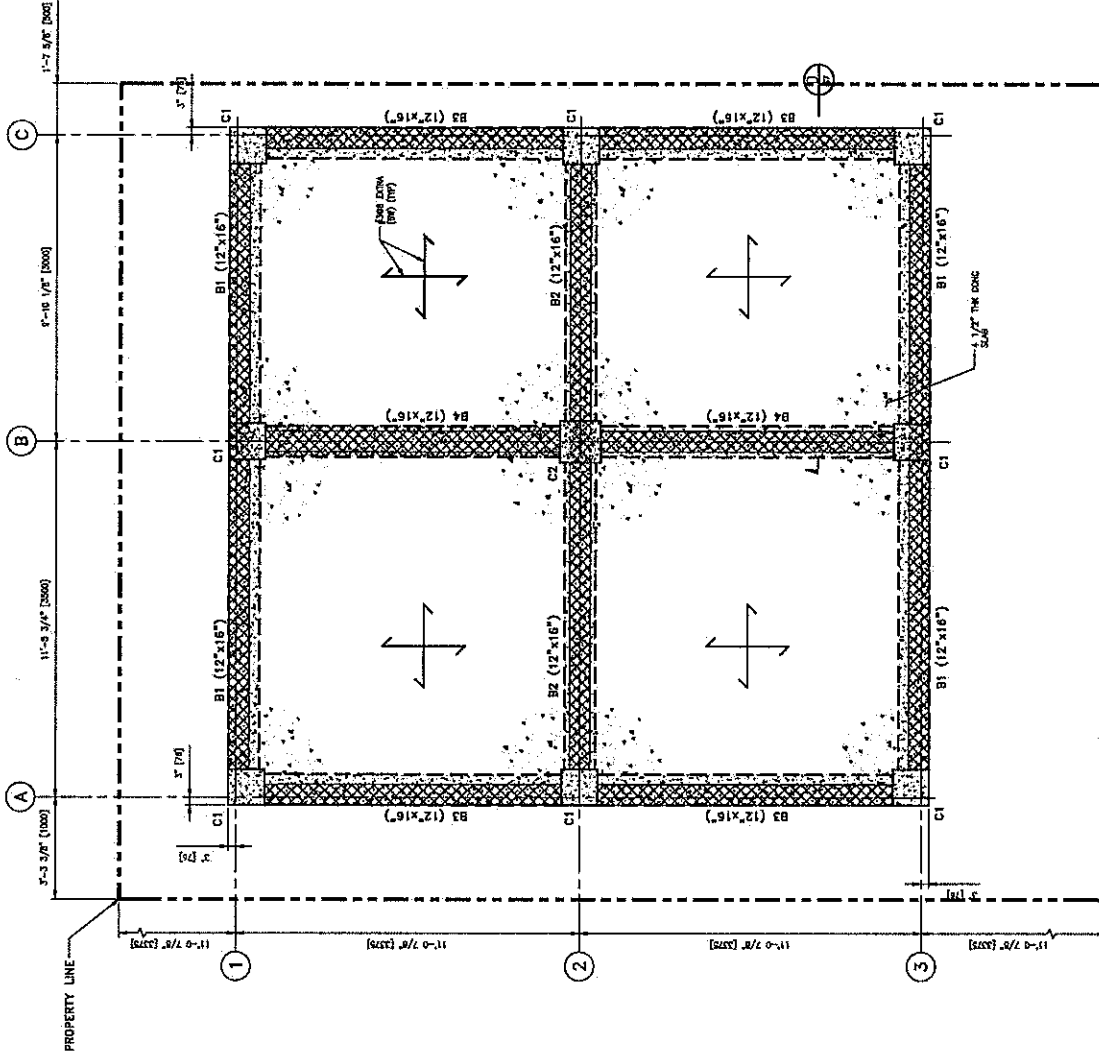
NOTES:
1. FOR GENERAL NOTES SEE DWG S1

LEGEND:

- 1. CONCRETE
- 2. EXISTING BLOCK
- 3. EXISTING BLOCK

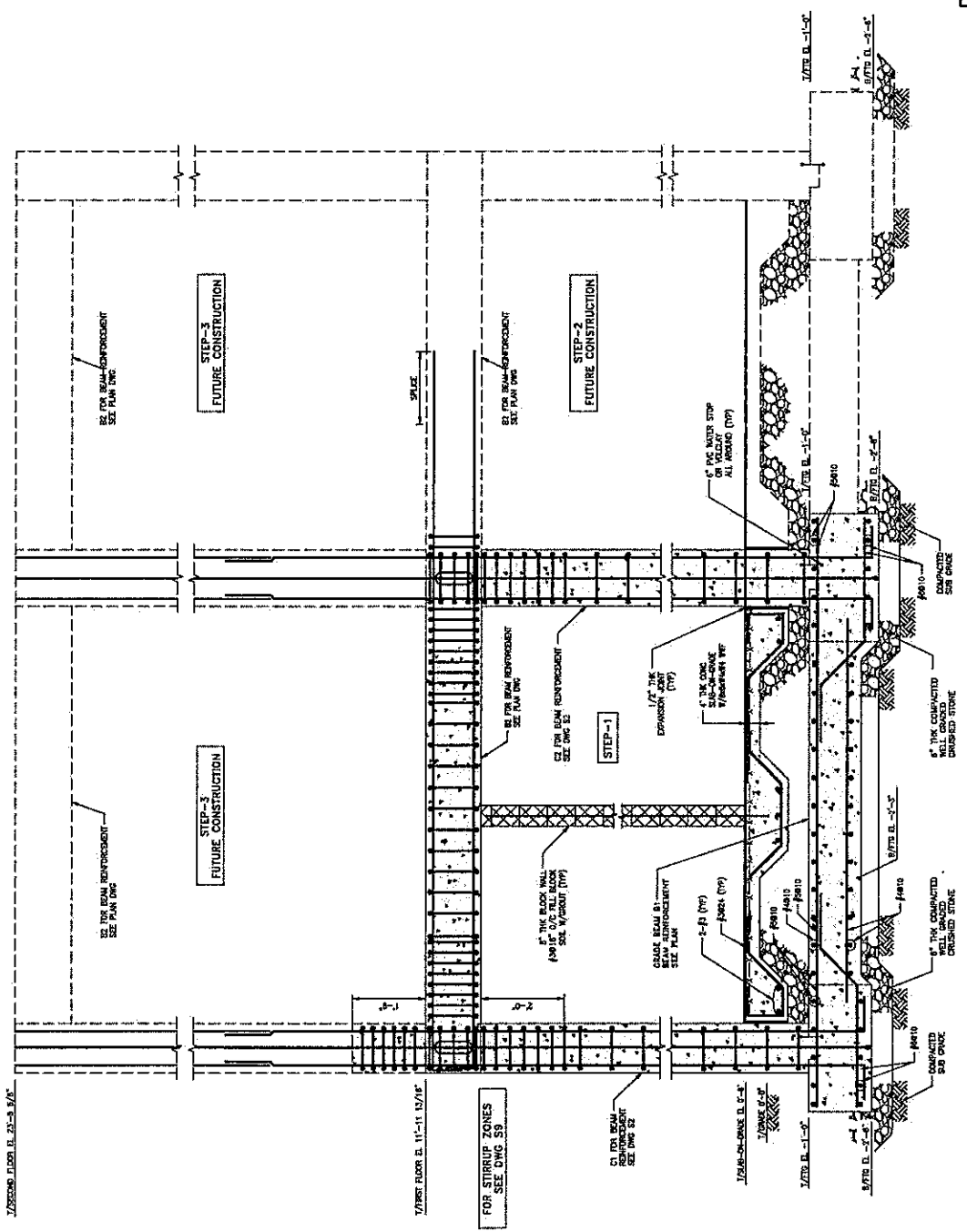
GRAVELLED ROLLER 1/2" = 1'-0"

NO.	DESCRIPTION	DATE	RE	DATE	RE
1	BASED FOR BEAM & COLUMNS	1/16/19	RE	1/16/19	RE
AES ENGINEERING, INC.					
UNITE RECONSTRUCTION DE LORENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (ULBPP)					
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)					
SECOND FLOOR PLAN (STEP-3)					
PROJECT NO.	14-001-008	TITLE	COMPOSITE SANITARE LA TRIBUT	NO. NO.	BA
SCALE	1/8" = 1'-0"	DATE	1/16/19	DATE	1/16/19
DRIVER	NO	DATE	1/16/19	DATE	1/16/19
PROFESSIONAL ENGINEER	NO	DATE	1/16/19	DATE	1/16/19
NO. 3048					



SECOND FLOOR PLAN (STEP-3)
(SCALE 1/8"=1'-0")

1/2" X 3/4" REINFORCING BARS



NOTES:
1. FOR GENERAL NOTES SEE DWG S1

LEGEND:
1. DOTTED CONCRETE
2. DOTTED BLOCK



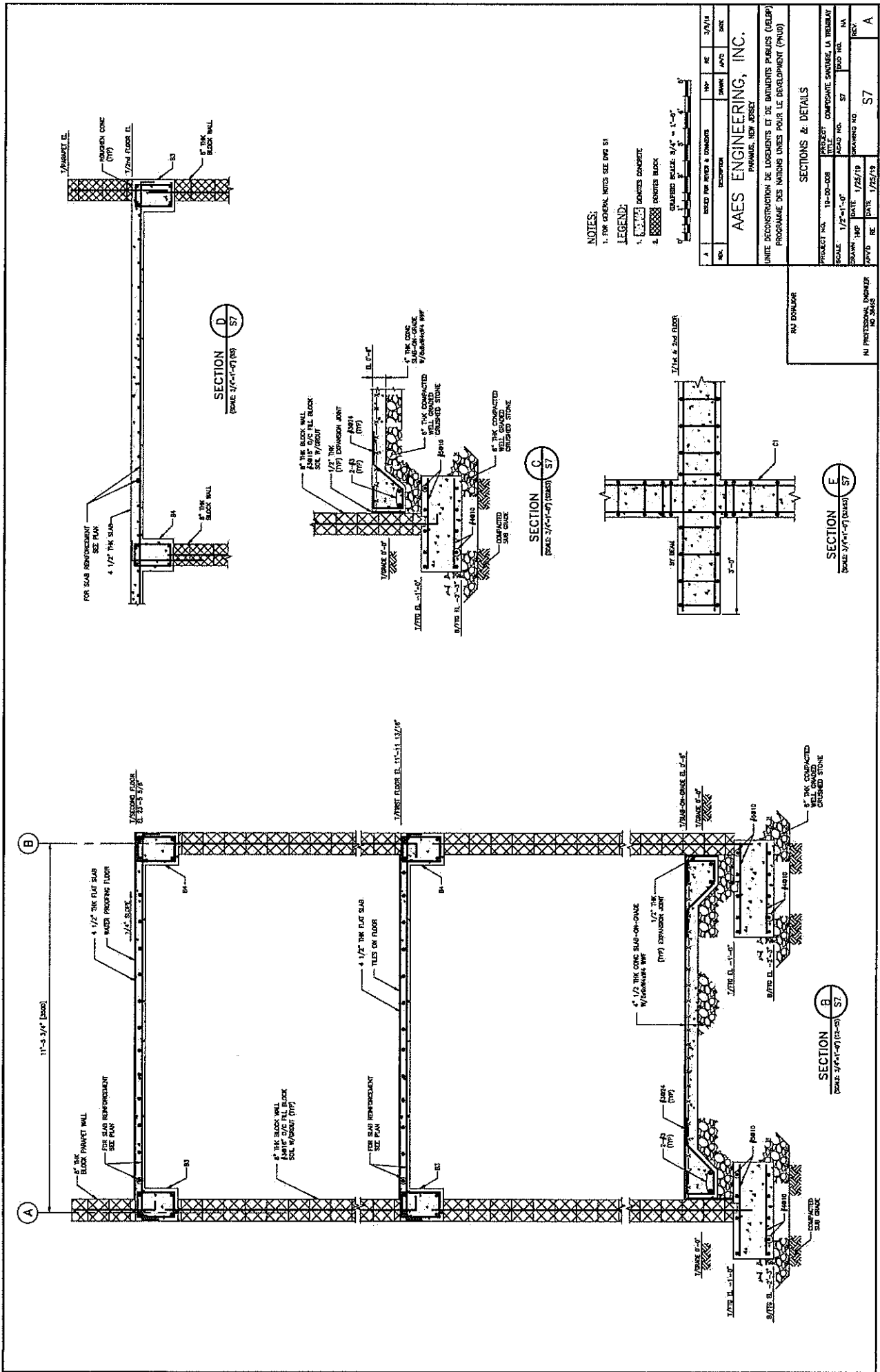
REV.	DESCRIPTION	BY	DATE
A	ISSUED FOR REVIEW & COMMENTS	ME	3/27/18

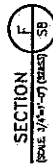
AAES ENGINEERING, INC.	
PHARMAS, NEW JERSEY	

UNITE DECONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (ULBP)	
PROGRAMME DES MATIÈRES UNES POUR LE DEVELOPPEMENT (PMUD)	

SECTIONS & DETAILS	
PROJET NO.	19-00-008
PROJET	COMPOSANTE SOUTIEN LA TROUSSE
SCALE	3/4"=1'-0"
NO. NO.	56
NO. NO.	56
DATE	1/24/18
DATE	1/24/18
REV.	A

SECTION A
(SCALE 3/4"=1'-0" (25:25)) S6





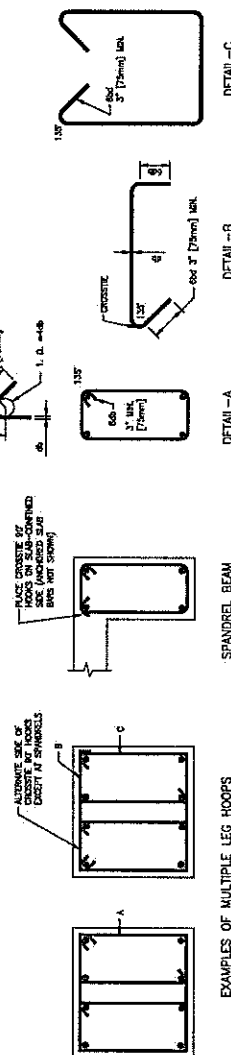
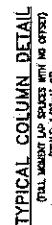
A	DESIGN FOR REVIEW & COMMENTS	APP	RE	3/27/79
REV.	DESCRIPTION	DRAWN	APP'D	DATE

AAES ENGINEERING, INC.
PASADENA, NEW JERSEY

SECTIONS & DETAILS

PROJECT NO.	19-000-004	PROJECT TITLE	COMPONENTE SUTURALE LA TROBOLAT	
SCALE	3/4"=1'-0"	ASAD NO.	58	SERIAL NO. NA
DRAWING NO.				REV.
DATE	1/25/79		S8	A
DATE	1/23/79			

UNITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BIEN-ETRE PUBLICS (HOSP)
PROGRAMME DES MAINTIENS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PMUD)

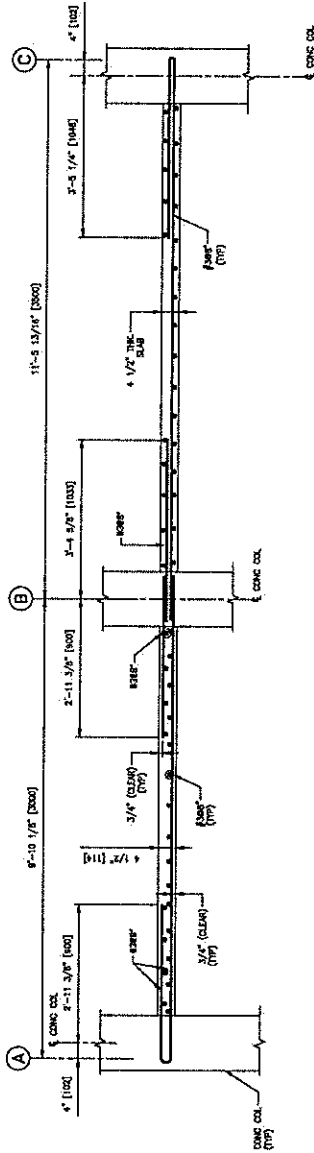


EXAMPLES OF MULTIPLE LEG HOOPS

STRESSRIPS REQUIRED TO RESIST SHEAR SHALL BE HOOPS LENGTH AS SPECIFIED IN AIS 21. $\pm 3\%$.
THROUGHTOUT THE LENGTH OF FLEXURAL MEMBERS HOOPS ARE NOT REQUIRED. STRESSRIPS MUST BE SPACED
AT NO MORE THAN $d/2$

TYPICAL BEAM REINFORCEMENT
(SCALE: 3/4"=1'-0")

[illegible][illegible]



SECTION G
SCALE: 3/4"=1'-0" (3/4") S10

REINFORCING BAR DEVELOPMENT			
PER ACI 318			
$f_c = 4,000 \text{ psi}$		$f_y = 60,000 \text{ psi}$	
BAR SIZE	MIN. TENSION DEVELOPMENT LENGTH	TOP BAR DEVELOPMENT LENGTH	STANDARD HOOK DEVELOPMENT LENGTH
#3 (10)	1'-2"	1'-0"	7"
#4 (13)	1'-7"	2'-1"	8"
#5 (16)	2'-0"	2'-1"	1'-0"
#6 (19)	2'-4"	2'-1"	1'-2"
#7 (22)	3'-4"	4'-4"	1'-5"
#8 (25)	3'-11"	5'-2"	1'-7"
#9 (28)	4'-4"	5'-10"	1'-8"
#10 (30)	5'-0"	6'-4"	2'-0"
#11 (36)	5'-7"	7'-5"	2'-3"